

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
  M. PIERRE ANDRÉ, commissaire  
  Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE  
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND****DEUXIÈME PARTIE**

## VOLUME 1

Séance tenue le 7 juin 2005, 19 h  
Club de curling Daviault  
Place Daviault  
Fermont

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 7 JUIN 2005 ..... 1  
MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1  
LA PRÉSIDENTE: ..... 1

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE FERMONT

SYLVAIN MERCIER.....

MRC DE CANIAPISCAU

LISE PELLETIER .....

COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

JACQUES DUVAL, JEAN FORTIN, CLAUDE LAVOIE.....

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5            Bonsoir, tout le monde! Bienvenue à l'audience publique. Alors, pour cette deuxième partie d'audience publique, les règles de fonctionnement sont bien simples. Nous allons d'abord entendre les signataires des mémoires qui vont les présenter avec un temps relativement court, 10 à 15 minutes maximum, on leur demanderait de présenter simplement leur mémoire. Par la

10            suite, nous allons échanger avec eux.  
Alors, il y a eu un quatrième mémoire aussi, je vais le présenter en synthèse et puis ces mémoires-là sont publics au moment où vous les présentez, ils vont être sur le site du BAPE dès demain.

15            Et je vous signale également qu'il y a un droit de rectification. C'est-à-dire que si quelqu'un dit ou donne une information ce soir et que vous avez une information complémentaire ou contraire, je vous demanderais de lever la main tout simplement.

20            Pour ceux qui sont à la table, on va vous entendre immédiatement. Pour les gens qui sont dans la salle, vous avez aussi le droit de parole. Je vous demanderais de lever la main. À ce moment-là, c'est monsieur Saint-Onge qui est analyste, qui va s'occuper de vous, de façon à ce que vous puissiez venir à la table où il y a un micro pour intervenir, parce que tout ce qui est dit doit être enregistré. C'est madame Lise Maisonneuve, sténographe officielle, qui se charge de cette tâche. Alors, on n'a pas le gros système d'enregistrement, on va faire attention pour que

25            chacun puisse se nommer quand même pour lui donner un coup de main.

Alors, sans plus tarder, je vous présente l'équipe de la commission. Il y a madame Christiane Courtois qui est commissaire ce soir avec nous, monsieur Pierre André, également commissaire. Monsieur David Boudreault qui est analyste de la commission. Je vous ai tout à l'heure mentionné monsieur Saint-Onge. Je demanderais aux personnes-ressources des ministères de se présenter également.

30

### M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

35            Bonsoir, tout le monde! Mon nom est Sébastien Desrochers. Je représente le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

### Mme MARILOU TREMBLAY :

40            Bonjour! Je m'appelle Marilou Tremblay. Je représente le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et je vais être porte-parole pour le ministère pour cette partie-là des audiences.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

45

Bonsoir! Mon nom est François Brassard et je suis du même ministère que Marilou Tremblay et je travaille au Service des aires protégées.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

50

Bonsoir! Mon nom est Olivier Bérard, je travaille également au ministère au Service des aires protégées et chargé de projet des quatre projets d'aires protégées.

**LA PRÉSIDENTE :**

55

Alors, les personnes qui vont intervenir ce soir, les associations, ont été choisies au hasard. C'est-à-dire que votre ordre d'intervention a été choisi au hasard par le secrétariat de la commission. Alors, c'est d'abord l'Association touristique de Fermont qui va intervenir, monsieur Sylvain Mercier, s'il vous plaît.

60

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Bonsoir, tout le monde!

65

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

70

Alors, je suis agent de développement touristique pour l'Association touristique de Fermont. L'Association touristique est un organisme qui doit promouvoir et développer le tourisme dans la Ville de Fermont. Alors, je ne vous résumerai pas, décrirai pas le mandat, mais il est certain que l'Association touristique porte un intérêt pour ces projets d'aires protégées, en l'occurrence les projets de la rivière Moisie et celui du lac Gensart.

75

Cependant, on souhaite que ces projets minimisent les contraintes et stimulent le développement touristique dans notre secteur. Dans le présent mémoire, on va vous présenter justement nos craintes, nos préoccupations, nos suggestions et commentaires, pour ce qu'on pense qui pourront améliorer les projets.

80

Alors, du côté écotourisme, je vais juste vous lire la définition d'écotourisme:

*L'écotourisme est une forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes*

85

*naturelles et culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement qui repose sur des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales.*

90           Alors, évidemment, le tourisme, c'est une forme de tourisme qui est en croissance de par le monde. Alors, beaucoup de ces écotouristes voyagent pour découvrir des sites naturels exceptionnels et, dans le cadre de l'audience d'aujourd'hui, on parle de sites naturels exceptionnels. Alors, c'est certain qu'il y aura un nombre qu'on ne peut pas définir de touristes qui seront intéressés à venir visiter ces endroits-là.

95           Donc, nous croyons qu'il est nécessaire de mettre en place un protocole qui permettrait le développement de services socio-écotouristiques dans les limites des aires protégées, le tout dans la mesure où ce protocole respecte les notions de développement durable associées à l'écotourisme.

100           Alors, d'un autre point de vue, évidemment, la villégiature. Comme on le disait plus tôt dans la première d'audience, les gens de Fermont ne sont pas des gens qui habitent ici pour la vie culturelle. On s'entend. Et puis la même chose pour les gens qui viennent nous visiter. Les gens viennent découvrir la nature, viennent pour vivre une expérience dans la nature à Fermont.

105           Donc, nous considérons que dans le secteur nord de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, secteur des rivières aux Pékans et Carheil, ainsi que de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart, de nouveaux baux de villégiature devraient être accordés. Considérant que cette villégiature est de très faible densité, nous estimons qu'elle n'aura qu'une incidence limitée sur la conservation et la protection de la biodiversité dans ce secteur-là.

110           Par ailleurs, je reviens à l'écotourisme. Dans une optique d'accessibilité à ces environnements naturels, l'aménagement d'infrastructures d'accueil et d'hébergement de type écolodge – auberge écologique – devrait être permis et facilité. Alors, je peux juste vous noter que cette approche d'hébergement axé sur le développement durable est, selon nous, la meilleure option de développement de la villégiature dans les futures aires protégées. La philosophie d'aménagement et de service de ce type d'hébergement ne contrevient aucunement avec les mandats de conservation. Au contraire, il les stimule.

120           Au point de vue motoneige, comme on le disait également, le club de motoneige Les Lagopèdes entretient des sentiers dans, en fait, deux secteurs: celui de la Gensart et celui de la rivière Moisie dans la portion du lac de la Bouteille et puis une section plus bas sur la rivière aux Pékans où il y a un tronçon de sentier qui franchit la limite.

125           Alors, évidemment, dans une optique de développement, nous considérons donc primordial que soient maintenus les droits de pratique de motoneige dans ces secteurs et évidemment les possibilités d'amélioration de ces sentiers-là.

130 Et puis d'un autre côté, beaucoup de villégiateurs de la région utilisent des sentiers qui ne sont pas nécessairement fédérés ou entretenus par un club de motoneige et puis nous voulons que ces gens-là puissent continuer à circuler dans les aires protégées, tout en fixant des balises quant aux droits et possibilités de circulation en motoneige sur ces territoires-là.

135 Dans le cadre de protection, ce qui était proposé pour les secteurs du nord, un secteur dédié à la vocation de la découverte du milieu naturel, nous considérons que ça, c'est correct pour cette section-là et nous considérons que l'aménagement de sentiers pédestres devrait être favorisé.

140 Du côté du Conseil de conservation, la proposition du ministère nous convient très bien. Cependant, on est d'avis que pour assurer l'harmonie entre ces deux conseils-là, il devrait y avoir des membres siégeant au sein de l'un ou l'autre et qu'ils puissent assister avec droit de parole au conseil voisin pour pas trop de bisbille entre les deux.

145 Et puis côté financement, évidemment, on sait que ces projets-là ont une envergure assez importante sur le territoire du Québec. Donc, nous souhaitons que le gouvernement du Québec accorde une enveloppe budgétaire adéquate et suffisante pour le financement de ces futures aires protégées et pour l'ensemble de ces aires protégées là. On veut dire par là que, évidemment, le gouvernement met en place de super belles infrastructures, puis si on n'a pas les moyens de les gérer et de les administrer comme du monde, bien, ça n'a vraiment pas de sens à  
150 notre point de vue puis qu'il faut quand même avoir les moyens de les développer.

155 Donc, en conclusion, l'Association touristique de Fermont est heureuse de constater que notre milieu sera désormais sous protection. Nous croyons aussi que cette approche est compatible avec les valeurs fermontoises, nos objectifs corporatifs, et qu'elle serait un levier de développement touristique important pour notre milieu.

160 Nous devons donc nous assurer que les moyens nécessaires seront pris pour faire face aux difficultés que l'implantation de ces futures aires protégées pourrait engendrer. Des balises fiables et efficaces devront être mises en place pour assurer des relations harmonieuses entre les gestionnaires. Ces derniers devront faire preuve de sensibilité et de compréhension face à l'utilisation historique et actuelle du territoire par les résidents du nord-est québécois. Les conseils de conservation devront être dotés d'outils efficaces et de moyens financiers réalistes pour être en mesure de réaliser ces mandats.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Mercier, pour votre présentation. On va échanger avec vous tout à l'heure.

170 Nous allons maintenant entendre la porte-parole de la MRC de Caniapiscau, madame Lise Pelletier. Bonsoir!

**Mme LISE PELLETIER :**

175 Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire et les gens! Je pense que pour la première fois, j'aimerais vous dire que je suis très contente de vous revoir ici. J'ai assisté à la première séance, alors je suis très consciente de constater votre déplacement pour voir les besoins et aussi de connaître la MRC et les environs de la Ville de Fermont pour notre développement économique.

180 Il me fait plaisir de vous présenter, de présenter aux gens ce soir le mémoire.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

185 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame.

190 Nous entendons maintenant le porte-parole de la Compagnie minière Québec Cartier, monsieur Claude Duval.

**M. CLAUDE LAVOIE :**

195 Claude Lavoie. Monsieur Duval est ici présent, Jacques Duval, on est deux ce soir pour vous présenter le mémoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

200 Claude Lavoie?

**M. CLAUDE LAVOIE :**

205 Claude Lavoie. Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, madame et monsieur les commissaires! Bonsoir, tout le monde! Alors, je me présente, Claude Lavoie. Je suis représentant de Québec Cartier. Je suis accompagné de monsieur Jacques Duval et j'ai aussi d'autres collègues de travail, monsieur Fortin, monsieur St-Arnaud et monsieur Yves Montambeault.

210 Ce soir, je vous le présente parce que, normalement, c'était mon collègue Gilles Couture qui devait vous le présenter, mais pour des raisons personnelles, il a dû s'absenter. Donc, je vais me faire un peu son porte-parole.

Je vais vous faire grâce du résumé. Je vais vous faire une introduction de la compagnie minière Québec Cartier.

215

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LA PRÉSIDENTE :**

220

Merci, monsieur Lavoie.

Je vais présenter sommairement le mémoire de monsieur Bernard Jolicoeur. Monsieur Jolicoeur nous a fait parvenir ce mémoire intitulé: «Baux de villégiature versus réserve aquatique et réserve de biodiversité».

225

Alors, il est inscrit dans son mémoire que les objectifs de préservation des projets ci-haut mentionnés ne risquent pas d'être compromis par l'attribution de nouveaux baux de villégiature dans les secteurs concernés, comme il a été demandé précédemment.

230

Alors, il suggère que la villégiature à faible densité y soit maintenue, mais justement en contrôlant cette densité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

235

Il ne me semble pas logique, par exemple, de continuer d'attribuer des baux sans restriction au lac Carheil sous prétexte que ce dernier ne fait pas partie de l'aire projetée de réserve aquatique de la Moisie, alors que le lac de la Bouteille, beaucoup plus éloigné, ferait l'objet d'un moratoire quant à l'émission de nouveaux baux de villégiature. Pourtant, ces deux plans d'eau se déversent éventuellement dans la rivière Moisie.

240

Pourquoi ne pas envisager, par exemple, d'attribuer les baux en tenant compte du périmètre des plans d'eau en question? Tenant compte de la faible densité d'utilisation anticipée, une distance de 750 mètres entre les différentes parcelles louées pourrait être une limite raisonnable et au-delà de laquelle l'émission de nouveaux baux serait suspendue.

245

Il continue. Comme je l'ai souligné au BAPE dans mon exposé début mai, la villégiature constitue ici une activité de loisir beaucoup plus importante qu'à proximité des centres urbains. C'est le propre des régions éloignées et l'accès à cette ressource est un facteur important de rétention des familles et de la main-d'oeuvre spécialisée. Le principe même du maintien de l'accessibilité au territoire public revêt dans notre région une importance capitale. La mobilisation de la population de Fermont et des autorités de la MRC de Caniapiscau dans le dossier des droits exclusifs des pourvoiries de chasse et de pêche en est un exemple patent.

250

Il poursuit. J'ai toutes les raisons de croire que le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserve de biodiversité du lac Gensart serait bien accueilli dans le milieu pour



255 autant que l'on s'abstienne de limiter indûment les activités de villégiature ainsi que de chasse et  
pêche sportives.

260 Monsieur Jolicoeur propose également: les environs du lac Barbel et de la couronne nord  
du réservoir Manicouagan présentent des paysages grandioses. De plus, ce territoire est très  
prisé tant pour la villégiature estivale que pour la chasse et la pêche sportives. La perspective de  
voir une entreprise forestière entreprendre le rasage de cette région avec la délicatesse qui les  
caractérise nous préoccupe au plus haut point. Alors, c'est pourquoi il suggère une extension de  
la réserve. Voilà.

265 Alors, sans plus tarder, nous allons entreprendre de discuter avec vous; à moins que des  
gens dans la salle veuillent déjà présenter un autre point de vue, je vous invite à le signaler dès  
maintenant. Non? Ça va.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

270 Je commencerais en posant quelques questions pour nous éclairer sur vos mémoires,  
pour être certain qu'on a compris certains points avec lesquels on peut être moins familiers. Je  
vais y aller dans l'ordre des présentations, la première question, puis on alternera avec les autres  
commissaires.

275 Pour monsieur Mercier, vous parlez d'un protocole qui permettrait le développement de  
services écotouristiques. Vous parlez vraiment de mise en place d'un protocole. Qu'est-ce que  
vous entendez par ça?

**M. SYLVAIN MERCIER :**

280 C'est des balises claires qui permettraient l'établissement de ce genre d'établissement. Je  
sais que dans la réserve faunique de Matane, il a été permis la construction d'un écolodge. Ça  
serait peut-être un modèle qui pourrait être suivi en termes de protocole de permission  
d'établissement d'un écolodge. Je ne suis pas au courant des moyens qui ont été utilisés pour  
285 l'établissement de cette infrastructure-là, mais c'est juste de s'assurer que ce soit clair, puis que si  
un promoteur veut éventuellement construire un écolodge, que ça soit écrit sur papier, le mode  
de fonctionnement.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

290 Madame Tremblay, du côté du ministère, ce genre de protocole comme l'entend  
monsieur Mercier, ça apparaîtrait où?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

295 Premièrement, je pense qu'au niveau de l'écolodge dont vous parliez tantôt, peut-être

juste un petit éclaircissement, c'est que c'est quelque chose qui est possible au sein d'une réserve de biodiversité ou au sein d'une réserve aquatique, étant donné que ça va être une infrastructure qui va bénéficier à plusieurs personnes.

300

Puis c'est certain qu'à ce moment-là, un protocole qui entourerait peut-être la gestion de ce type d'établissement, puis j'imagine aussi toutes les pratiques d'écotourisme, je vois que c'est quelque chose qui ferait partie du plan d'action pluri-annuel qui serait à élaborer par le Conseil de conservation et de mise en valeur. Là, je ne sais pas si mes deux collègues auraient d'autres éléments à ajouter là-dessus.

305

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Notre service est impliqué actuellement avec Tourisme Québec qui est en train de définir toutes les normes de tourisme et d'écotourisme qui devront encadrer donc les protocoles dont vous parlez, monsieur Mercier, et on est sur ce qu'on appelle la table tourisme de développement de ces protocoles-là. Et, éventuellement, on est sur le point d'avoir des résultats de ce travail-là qui se fait depuis deux ans, et on a des résultats qui seront utilisés pour les aires protégées pour justement encadrer le développement d'activités écotouristiques.

315

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Un genre de guide de bonnes pratiques, si je comprends bien.

320

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Exactement, oui.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

325

C'est ce qu'on sous-entendait.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Dans votre présentation, vous avez fait allusion au développement de sentiers pédestres au sein de la réserve.

330

**M. SYLVAIN MERCIER :**

335

Oui.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Est-ce que présentement, il y a des projets de développement de cette nature-là qui sont

340 sur la table?

**M. SYLVAIN MERCIER :**

345 Il n'y a pas nécessairement de projets qui sont sur la table, mais c'est sûr, comme on dit, présentement le coin de la rivière aux Pékans est utilisé par les canotiers pour venir faire du canot sur la rivière aux Pékans, sur la Moisie.

350 On parle dans le sens où, éventuellement, on augmentera la notoriété de ce coin-là, qu'on puisse permettre l'établissement, puis étant donné que c'est près du chemin, c'est une des sections qui va être le plus accessible, si on regarde sur les cartes, c'est la section même qui va être accessible par la route. Donc, un genre de développement récréo-touristique axé sur la randonnée pédestre, c'est ça qu'on verrait. Puis quelque chose qui pourrait être géré justement par les Conseils de conservation.

355 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

360 Par rapport aussi au développement de la villégiature, on parlait de villégiature à faible densité et l'utilisation de la motoneige parce que les gens vont utiliser beaucoup la motoneige pour se rendre à leur camp. Comment vous voyez ça? Quel genre de balises pourraient être données aux utilisateurs?

**M. SYLVAIN MERCIER :**

365 C'est bien difficile à dire parce que les gens utilisent, comme je disais tantôt, différents sentiers qui ne sont pas nécessairement cartographiés, qui varient d'une année à l'autre dépendamment des conditions de neige. Ça fait que j'ai pas vraiment idée sur comment ça, ça pourrait être fixé. Ça sera probablement un rôle des conseils de conservation de fixer des normes.

370 Comme je dis, les gens partent en motoneige, puis la forêt est tellement pas dense, qu'on peut aller où bon nous semble. Je ne sais pas dans quelle optique que ça peut être encadré. Ça va être bien difficile à encadrer justement parce que les gens peuvent pratiquer la motoneige un peu partout.

375 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Merci.

380 Du côté du ministère, l'utilisation de la motoneige, naturellement, c'est permis dans une réserve de biodiversité. Est-ce qu'il y a des balises qui sont données habituellement?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

385 En fait, c'est ça, peut-être mentionner aussi que les activités de chasse, pêche, toutes les activités récréatives sont permises et motoneige. Puis je pense que c'est le genre d'activités où effectivement il va devoir y avoir des balises. Elles vont être permises mais, par exemple, moi, je pense, le ministère pense que pour, par exemple, l'ouverture d'un sentier, bien, à ce moment-là, en bonne et due forme, je ne parle pas simplement de la pratique en territoire libre, mais à ce moment-là il faut qu'il y ait des balises qui soient fixées.

390 À l'heure actuelle, il existe je pense au ministère des Ressources naturelles, si je ne me trompe pas, encore là un Guide de bonnes pratiques mais, nous, ça va être à élaborer au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des aires protégées. Actuellement, on n'a pas nécessairement rien à ce niveau-là encore. Mais ça va être à élaborer.

395 Puis je pense que ça va être au cas par cas aussi en fonction des territoires. Par exemple, si on parle du lac Gensart, bien, ce n'est peut-être pas tout à fait la même réalité par exemple que dans une autre réserve de biodiversité ou de réserve aquatique, mais il y a quand même des standards que, je pense, il va falloir adapter ça en fonction des territoires.

400 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

405 Comment ça se passe quand un bail de villégiature est accordé? Quels sont les droits des citoyens qui sont sous bail par rapport à l'utilisation de la motoneige entre autres?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

410 Les droits qui sont obtenus au niveau foncier, un bail de villégiature, ça donne des droits au niveau foncier. Les autres activités sont régies par d'autres lois, si c'est applicable. Mais le droit, c'est strictement pour la construction d'un chalet. Les autres activités, ce n'est pas lié avec le bail.

**LA PRÉSIDENTE :**

415 On a entendu que tous les participants à l'audience publique soulignent l'importance de continuer la pratique de la villégiature dans la partie nordique justement parce que c'est important pour les citoyens d'ici. Ça fait partie de leur vie. Comment c'est accueilli cette revendication?

420 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, je pense qu'on réalise vraiment, surtout ici à Fermont, que c'est quelque chose qui est évidemment très important, peut-être plus comme on disait tout à l'heure qu'en milieu

urbain. C'est quelque chose qu'on va regarder dans notre analyse, c'est certain. C'est une composante qu'on a notée en première partie d'audience, puis qu'on note encore aujourd'hui. C'est certain que c'est une préoccupation de notre côté.

Par contre, je tiens peut-être à préciser que pour l'instant, dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, on interdit par l'article 46 l'octroi de nouveaux baux de villégiature au sein d'une réserve aquatique ou de biodiversité. À ce moment-là, bien, actuellement, c'est incompatible cette proposition-là. Mais par contre, je pense qu'il y a quelque chose à retirer de ça pour regarder ce qui est possible, parce qu'on sent vraiment que c'est quelque chose d'important ici à ce niveau-là, dans le cas de cette réserve de biodiversité là, particulièrement ces deux réserves-là, aquatique et de biodiversité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ça impliquerait une modification réglementaire?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

À ce moment-là, oui. Je peux peut-être passer la parole à mon collègue François Brassard à ce niveau-là.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Dans le même sens que ma collègue Marilou, on sent que pour la région ici c'est très important la villégiature, puis on le comprend très bien dans un contexte mono-industriel de profiter de cette belle nature-là. Puis ça va aussi tout à fait dans le sens des aires protégées. On veut créer des aires protégées, c'est pour diversifier les activités qui se font sur le territoire. C'est pour vouer les territoires à la récréation, à la conservation. Et, dans ce sens-là, on se rejoint, on a les mêmes objectifs.

Donc, par contre, notre loi, comme le disait Marilou, est claire, tout projet de nouvelle villégiature individuelle est interdit pour des raisons de conservation. C'est qu'on veut garder l'état actuel d'utilisation en termes de villégiature des territoires, puis ça, c'est un principe qu'on a à travers le Québec, parce qu'il y a des endroits où la villégiature est très intensive.

Ici, on est dans un contexte d'une villégiature plutôt diffuse. Il y aurait peut-être à regarder, pas nécessairement de modifier notre loi qui est bonne pour le Québec ou nos règlements qui sont bons pour le Québec, mais il y aurait peut-être à regarder un zonage avec la MRC ou les instances décisionnelles qui permettrait de conserver une zone potentielle pour la villégiature qui serait en dehors de l'aire protégée. On peut penser à des solutions comme ça très concrètes qui permettraient le développement futur de villégiature, en prévoyant des zones requises.

**LA PRÉSIDENTE :**

Comment c'est reçu cette proposition de zone...

470 **M. SYLVAIN MERCIER :**

Bien, de mon point de vue, si on regarde la carte, on est en quelque sorte enclavé par l'aire protégée. Elle part de l'est à l'ouest en passant au sud également. Puis les endroits qui sont visés présentement, on parle du lac de la Bouteille, puis des lacs Carheil et Gentilhomme, puis je vois le lac Jonquet.

475 Carheil et Gentilhomme, ces secteurs-là sont quand même des secteurs accessibles, mais dans une optique de développement aussi de la compagnie minière où il y aura peut-être des augmentations d'employés, il y a un renouvellement qui se fait, puis il y a beaucoup de jeunes, des nouveaux employés qui s'en viennent qui vont possiblement vouloir avoir des baux de villégiature.

480 Carheil et Gentilhomme, ces secteurs-là sont quand même des secteurs accessibles, mais dans une optique de développement aussi de la compagnie minière où il y aura peut-être des augmentations d'employés, il y a un renouvellement qui se fait, puis il y a beaucoup de jeunes, des nouveaux employés qui s'en viennent qui vont possiblement vouloir avoir des baux de villégiature.

485 Comme le disait Bernard dans son mémoire, le lac Carheil est déjà pas mal utilisé. Le lac Jonquet, je crois qu'il a brûlé pas mal tout le tour, donc il perd beaucoup d'attrait. Ce n'est pas superintéressant d'aller s'installer dans un brûlé. Donc, il reste la partie est où sont inclus la plupart des endroits intéressants.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

490 Madame Tremblay, vous avez référé à l'article 46, le paragraphe g). Je vais juste le lire parce qu'il commence par quelque chose qui est... C'est marqué:

*«Sous réserve des mesures au plan les autorisant et y prévoyant leurs conditions de réalisation...»,*

495 c'est là qu'on dit que l'attribution d'un droit d'habitation à des fins de villégiature est interdit. En disant: «Sous réserve des mesures au plan les autorisant et y prévoyant leurs conditions de réalisation...», ça veut dire que le plan de conservation pourrait planifier, prévoir l'octroi de baux de villégiature moyennant certaines conditions?

500 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

505 En fait, je vais passer vraiment la parole à François Brassard. Au niveau de la loi, en tout cas, je ne suis pas sûre non plus que ce soit François qui l'ait écrite, mais il y a des nuances peut-être à apporter à ce niveau-là, effectivement.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

510 En effet, Marilou, moi, je suis davantage un écologiste qu'un avocat, mais tout à fait, vous avez tout à fait raison, le plan de conservation peut prévoir des mesures qui permettraient d'autoriser. Ça, c'est écrit noir sur blanc dans notre loi.

515 Par contre, vous comprendrez que l'esprit qu'on a, puis qu'on a toujours dit dans les audiences publiques au Québec, partout au Québec, c'est qu'on veut limiter le développement dans les aires protégées. Mais ça, comme je le disais tantôt, on est dans un contexte très différent ici autour de Fermont, puis on est prêts à prendre les mesures qu'il faut, puis peut-être à le prévoir dans le plan de conservation, s'il faut.

520 En fait, je pense qu'il y a des solutions à trouver parce qu'on a des objectifs communs, je le disais tantôt, de profiter de cette nature environnante là, de la conserver, de faire des activités récréatives en milieu naturel. Il y a à s'asseoir et à trouver des solutions qui permettront de, oui, avoir des territoires voués à la conservation où les activités industrielles sont interdites et, dans ces territoires-là, que justement ce soit une occasion de diversification économique, une occasion de villégiature diffuse.

525 Et, là, il y a à trouver le moyen: est-ce qu'il est légal? Est-ce qu'il est dans le plan de conservation? Est-ce que c'est un zonage? Je pense qu'il faut le trouver ensemble.

**LA PRÉSIDENTE :**

530 Au plan international, est-ce que dans les autres aires protégées, pour que ce soit conforme justement à l'identification d'aires protégées, puis que ce soit reconnu mondialement, est-ce que ça vient causer un problème le fait que...

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

540 Non, madame Journault. La villégiature, ce n'est pas quelque chose de très limitant. Surtout dans notre contexte du nord-québécois où c'est très diffus, il n'y a pas de problème, on va avoir une aire protégée très crédible. C'est sûr que si on en fait un grand plan de développement, vous le savez, ça ne serait plus une aire protégée, ça serait une aire de développement de villégiature. Mais quand on parle d'une villégiature du type des environs de Fermont, qui est très diffuse, l'impact sur la biodiversité est presque nul.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

545 Dans les trois mémoires que vous nous avez présentés, il y a au moins une recommandation très cohérente qui revient constamment, c'est celle d'avoir un CCMV particulier, un Conseil de conservation et de mise en valeur particulier pour votre région.

550 Dans l'ensemble des mémoires qu'on a reçus, il y a aussi des mémoires qui plaident pour un seul Conseil de conservation et de mise en valeur pour l'ensemble de la rivière Moisie. Quels seraient les avantages que vous voyez à avoir un Conseil de conservation et de mise en valeur?

**Mme LISE PELLETIER :**

555 Je pense que ce qui est important d'avoir un conseil, c'est que c'est les gens ici de la place qui sont impliqués, pas que ce soit des gens de l'extérieur. Je trouve que tout ça, c'est un point qui est quand même pertinent et assez important par rapport au niveau du comité.

560 Alors, je reviens un petit peu. Je répète une autre fois. C'est d'ailleurs les gens de la place ici, je pense que c'est important de décider en fin de compte sur un projet en tant que tel de la sorte. Peu importe le projet, des baux de villégiature ou autre, je ne voudrais pas que ce soit des gens de l'extérieur qui décident ici du secteur Fermont, au niveau de l'emplacement, etc. et tout ça. Je pense que Fermont connaît l'environnement et l'entourage aussi de la MRC de Caniapiscou.

565 Alors, c'est un peu vraiment le pourquoi de deux personnes au niveau des sièges au niveau industriel et un élu municipal, c'est quand même un point important. C'est une des raisons qui est importante au niveau du siège.

570

**M. CLAUDE LAVOIE :**

575 Nous, je pense que c'est pour une question de réalité économique, je pense. Fermont, Mont-Wright, la mine est ici, l'exploitation minière se fait ici, ne se fait pas dans la région de Sept-Îles, Port-Cartier. Donc, je vois mal comment on aurait un seul conseil alors qu'il y a des problèmes au niveau des opérations minières, d'exploitation minière qui se font au nord, alors qu'au sud, on a bien compris, nous, après avoir assisté à Port-Cartier, c'est plutôt une question d'exploitation forestière qui est vraiment un intérêt au sud.

580 Alors, je pense que nous, on souscrit fortement à avoir deux conseils: un au nord, un au sud pour vraiment des raisons...

**M. SYLVAIN MERCIER :**

585 Comme disait madame Pelletier, c'est une question de représentativité. À Fermont, on n'est pas très nombreux. On est 2 500 de population, alors qu'à Sept-Îles-Port-Cartier, ils sont près de 40 000 de population. On veut quand même avoir notre mot à dire. C'est nous qui utilisons ce territoire-là, on est près de ce territoire-là, puis on veut être en mesure d'administrer ce territoire-là, pas comme bon nous semble mais dans la manière qu'on juge, de la façon



590 qu'on juge la plus pertinente.

Puis comme disait madame Pelletier, trop souvent on a vu des gens – je ne veux pas faire mon antiurbain – mais trop souvent on a vu des gens de la ville venir dans nos régions pour nous dire: «Faites pas ci. Faites pas ça. Puis faites ça de telle manière.» Je pense que c'est important  
595 qu'on ait notre mot à dire, puis que ce soit nous autres qui s'administre.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

600 Les gens au sud, ce qu'ils craignent en ayant deux conseils de conservation, c'est que certaines activités qui seraient réalisées en amont pourraient avoir un impact en aval. Quels seraient vos arguments pour contredire cette crainte-là? C'est une crainte qui a été manifestée.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

605 De mon côté, comme je le disais, s'il y a des gens qui chevauchent les deux conseils, ça pourrait être une solution. Qu'il y ait des gens qui soient et sur un et sur l'autre, qui puissent amener le point de vue de l'autre conseil. Moi, je pense que ça pourrait être une solution au lieu d'avoir deux conseils distincts, qui se parlent à l'occasion, qu'il n'y ait aucun représentant de chacun sur l'un ou l'autre. C'est sûr que ça ne pourrait pas fonctionner de cette manière-là à mon  
610 point de vue.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

615 Quand vous parlez d'une personne qui pourrait siéger sur un autre, ça serait comme un membre de l'autre?

**M. SYLVAIN MERCIER :**

620 Exemple. Le conseil du nord pourrait déléguer deux membres qui siègent sur le conseil du sud et la même chose sur le conseil du sud. Ça fait quand même quatre personnes qui sont représentées sur les deux conseils, donc qui amènent le point de vue de l'autre conseil.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

625 Du côté du ministère de l'Environnement, avez-vous envisagé cette possibilité-là? Vous, vous proposez plutôt une articulation, si je me rappelle, par le ministère, avec des rencontres.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

630 En fait, je trouve ça intéressant comme suggestion ainsi d'avoir un genre de chevauchement entre les deux conseils de conservation. Nous, ce qu'on avait proposé à l'origine dans notre document de consultation, c'était plutôt que le ministère du Développement

635 durable, de l'Environnement et des Parcs fasse cette coordination-là, fasse cet arrimage-là entre les deux conseils de conservation. Évidemment, aussi, qu'il le fasse à l'échelle de la région, puis éventuellement à l'échelle du Québec, pour qu'on ait vraiment une cohésion entre chacun des conseils, qu'il y ait une certaine uniformité, si on veut. C'est ça qui était envisagé à l'origine.

**LA PRÉSIDENTE :**

640 Donc, ce qui compte, c'est la cohésion. Peu importe le moyen, la structure, ça, vous n'avez pas de crainte en particulier.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

645 C'est sûr que notre préoccupation, oui, est à l'effet d'avoir un arrimage entre les conseils de conservation. Pour l'instant, ce qui était proposé, comme je le disais, c'était que le ministère, ça soit sa responsabilité de le faire. Bien, je pense qu'on a quand même une responsabilité là-dedans, il faut quand même qu'on conserve pour ne pas... je veux dire, à un moment donné, il faut garder notre rôle pour être capable de faire notre rôle, si on veut, de jouer notre rôle adéquatément. Il ne faudrait pas qu'on donne notre rôle au conseil de conservation, donner ce rôle-là, par exemple, à des représentants alors que ça nous revient de faire cet exercice-là, je crois.

650 Puis évidemment, je pense que c'est une excellente suggestion aussi qu'on a de travailler en collaboration avec les membres du Conseil de conservation et de mise en valeur.

**LA PRÉSIDENTE :**

660 D'accord.

**M. JEAN FORTIN :**

665 Mon nom est Jean Fortin, je suis directeur général à Mont-Wright. Dans le dépôt de notre mémoire, quand vous faites allusion que les gens ont peur, vous savez, qu'on fasse des choses différentes ou qu'on fasse des choses qui pourraient être non compatibles, vous savez, dans notre mémoire, on a insisté que nous sommes un très bon citoyen corporatif. Vous savez, nous avons les mêmes règlements qu'on a à respecter. Qu'on soit au nord ou au sud, on a à respecter des choses. On n'a pas le droit de dévier de ça.

670 C'est sûr que nous, on veut être sur le comité, le CCMV au nord, je pense du 52e parallèle, la limite que vous avez suggérée dans le plan stratégique. Vous savez, un CCMV n'a pas le droit de faire des choses qui ne sont pas correctes, comme n'importe quelle association, qu'on soit sur une Chambre de commerce, qu'on soit sur un CLD, qu'on soit dans une MRC. Puis on a vraiment des particularités dans le nord. On travaille ensemble, on sait qu'est-ce qu'on a à faire. On a des débats. On échange. On n'est pas... ce n'est pas une place libre où chacun peut faire ce qu'il veut.

680 Ça fait que je crois, vous savez, que c'est très important que toute cette... parce que même si on n'est pas beaucoup, on est responsable d'une grande région, d'une très grande région. Puis on a une sensibilité à ça. On a une très forte sensibilité. Que ce soit au niveau, vous savez, de la gestion des eaux, que ce soit au niveau de la gestion environnementale, on intervient. Et on intervient en tant que bon citoyen.

685 Je pense que les preuves, on pourrait dire ça peut-être dans plusieurs domaines, dans plusieurs dossiers, pour moi, ce n'est pas la bonne raison de dire qu'il ne devrait pas y avoir deux choses. C'est plus pour faire sûr que, vous savez, on est intéressés à le bien gérer notre secteur. Ça fait qu'on pense qu'on est des bonnes personnes pour le faire. Ce comité-là aura des bonnes personnes qui sont prêtes, c'est tout.

690 De voyager 400-500 kilomètres pour essayer d'aller dire une phrase, vous savez, lors de la réunion qui est peut-être très, très protocolaire, ce n'est pas tellement efficace. On veut du gros bon sens. On veut du gros... vous savez? On est engagés. C'est aussi des commentaires.

695 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez que ça fonctionne bien. Demain, d'ailleurs, vous allez avoir un représentant à Sept-Îles?

700 **M. JEAN FORTIN :**

Oui, monsieur Duval et monsieur Lavoie seront là, je crois.

**LA PRÉSIDENTE :**

705 D'accord.

**M. JEAN FORTIN :**

710 Quelqu'un va être là, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

715 C'est simplement que nous, on est là pour faciliter les discussions entre tout le monde, les tenants d'une option par rapport aux tenants d'une autre. Et aussi pour que les ministères comprennent aussi les arguments. Alors, c'est pour ça qu'on vous pose des questions, de façon à ce que vous développiez vos arguments et que ce soit davantage pris en considération.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

720 En fait, je reviendrais un peu sur le genre d'activité. Ça pourrait être une activité acceptée  
par le conseil de conservation et que peut-être ceux du sud ne souhaiteraient pas avoir dans leur  
secteur. Je ne sais pas, moi, par exemple la villégiature. On en a parlé tout à l'heure. Peut-être  
qu'au sud, les gens ne souhaiteraient pas avoir du développement de villégiature. Moi, je  
comprenais que c'était dans ce sens-là, pas nécessairement des activités industrielles.

725

**M. JEAN FORTIN :**

730 Mais c'est possible aussi qu'au sud, vous savez, vos collègues ont rapporté qu'ils  
reconnaissent à Fermont une particularité. C'est vrai, elle est réelle. Elle est réelle. Vous  
savez, quand on est dans le milieu, on le sent. C'est certain qu'il peut y avoir quelques variances,  
mais on essaie de vous démontrer nos particularités pour que vous en teniez compte dans votre  
projet final.

735

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Mais on comprend qu'il pourrait y avoir une harmonisation des activités des deux conseils.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

740 Si je peux juste revenir sur un point que monsieur Fortin a apporté, la question du  
transport, du déplacement. Vous savez, quand on siège sur un conseil d'administration régional,  
pour moi en tout cas, dans mon cas puis dans le cas de bien du monde, il faut partir pour trois  
jours pour environ quatre heures de réunion, mettons, à Sept-Îles. Ça entraîne des coûts. Puis  
dans notre mémoire, je le disais, ça prend les moyens de le faire. Si le conseil a les moyens de  
745 déplacer huit personnes de la région à Sept-Îles, allez-y, ça ne me dérange pas, mais les gens  
vont perdre trois jours d'ouvrage à toutes les fois. C'est contre-productif de mon point de vue.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

750 Peut-être enchaîner sur des questions sur la composition. Madame Pelletier, dans votre  
mémoire, vous soulevez cette question. Vous demandez plus de place, si je comprends bien, au  
monde municipal dans les proportions et vous questionnez la pertinence d'avoir quelqu'un du  
monde de l'éducation.

755

Je vais adresser la question au ministère de l'Environnement. Pourquoi avoir pensé  
mettre quelqu'un de l'éducation sur ce comité? Et à qui vous pensiez globalement?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

760 En fait, l'exercice qu'on a fait initialement, c'était plutôt de dégager des milieux clés qu'on a mis... Puis en fait, on a fait le même exercice pour l'ensemble des conseils de conservation au Québec à date qu'on a mis sur pied, si je peux dire. Puis ce qui a été retenu, en fait, c'est ces grands thèmes-là. C'est évidemment le milieu municipal, on a le milieu de l'éducation, le milieu touristique, le milieu chasse et pêche. Bon, là, évidemment, c'est des grands thèmes. Puis  
765 évidemment, un des points qu'on a regardés, c'était de l'adapter en fonction de chacune des aires protégées.

Ça fait que c'est certain que dans certains cas, peut-être qu'on ne retrouvera pas des milieux comme justement le milieu de l'éducation. Je comprends qu'ici d'ailleurs on a déjà fait un peu des approches, on a regardé ça, on s'est rendu compte qu'effectivement, ça serait très difficile de trouver...  
770

Mais pour l'instant, bon, on n'a pas nécessairement de groupe ciblé, mais je pense que ce n'est pas nécessairement impossible non plus. Ça peut être un cégep. Ce n'est pas nécessairement obligé d'être une université, par exemple. Ça peut être une corporation qui fait de l'éducation ou quelque chose comme ça.  
775

Mais l'idée, c'est d'avoir un objectif plutôt d'éducation, à ce moment-là, pour avoir une certaine représentativité de tous les milieux qui vont être finalement sur le Conseil de conservation, pour atteindre nos objectifs en termes de maintenir la biodiversité.  
780

On pense, en tout cas dans notre analyse, on pense que le milieu de l'éducation, ça serait bénéfique pour les conseils de conservation d'avoir ce milieu-là dans l'équipe pour faire avancer des projets.  
785

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Pourquoi ça serait bénéfique?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

Bien, en fait, je pense que dans certains secteurs, il y a eu... en tout cas, jusqu'à maintenant, il y a eu des pistes d'avancées au niveau, par exemple, de recherche, l'acquisition de connaissances. Je pense qu'à ce niveau-là, ces gens-là seraient bien placés pour faire avancer ce projet-là.  
795

Maintenant, ça peut être au niveau de la sensibilisation, par exemple. On a quand même un objectif d'éducation, de sensibilisation. Alors, à ce niveau-là, on pense que ça va être un gain d'avoir ce milieu-là au sein du conseil de conservation.  
800

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

805 Je continue avec une question qui n'est pas exactement la même question, mais la même dans les faits. Comment dans votre tête se faisait la constitution du CCMV? Comment les communautés pouvaient arriver de nommer son représentant municipal, son représentant d'ONG d'environnement, son représentant du milieu touristique, villégiature, comment vous voyiez ça?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

810 Dans un premier temps, ce qu'on pense, c'est que les gens se manifestent au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'était plutôt bénévole, si on veut, c'était volontaire de dire: «Bien, moi, c'est une cause qui m'intéresse. Alors, je m'implique comme ça.» On n'avait pas nécessairement... dans certains cas, c'était assez évident, on pouvait, par exemple, sans dire cibler des groupes mais quand même avoir une bonne idée de  
815 qui est-ce qui pourrait être présent sur ces conseils de conservation là.

Mais le ministère de l'Environnement n'est pas nécessairement allé pointer les représentants comme tels. C'est assez souple comme structure. On souhaite que justement on puisse, si, par exemple, on sent qu'il y a une préoccupation au niveau du milieu municipal, par  
820 exemple, puis on sent que c'est peut-être moins bien représenté dans ce cas-ci, mais on est assez flexible à ce niveau-là.

C'est sûr qu'on a une préoccupation, par exemple, à l'effet qu'il n'y ait pas un nombre astronomique de représentants sur les conseils, pour pas qu'on se retrouve à la fin avec un grand  
825 nombre de personnes et que le travail soit plus difficile à réaliser. C'est important qu'on soit capable de continuer de travailler, donc qu'il y ait quand même un comité, sans dire restreint, mais quand même pas un nombre astronomique de personnes. Ça, c'est une préoccupation.

Puis évidemment, on veut représenter tous les groupes qui sont dans les milieux. On a  
830 ciblé des milieux, mais on veut que ce soit adaptable à chaque réserve de biodiversité ou à chaque réserve aquatique ou groupe de réserves.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

835 Madame Pelletier?

**Mme LISE PELLETIER :**

840 J'aimerais vous parler un petit peu de certaines particularités du secteur d'un conseil municipal ici à Fermont. Les gens se retrouvent un peu partout. On se retrouve dans, exemple, dans le comité du Centre de santé, on se retrouve conseiller municipal, on se retrouve au

niveau de la direction au niveau de la commission scolaire. C'est un peu ça le rôle de ce qu'on voit un peu dans une petite municipalité qui est différent dans une grande ville. Puis moi, je pense que c'est un point qui est quand même important le fait qu'on parlait de siège par rapport à l'éducation.

845

C'est un peu pourquoi le point de vue, je trouve ça un peu difficile quand même que les conseillers qui veulent faire partie au niveau du siège et dans différents comités, et ici on est un CLD de la MRC. un conseil municipal. Alors, il y a déjà quand même différents développements économiques. On travaille ensemble, comme disait monsieur Fortin tantôt. Alors, quand on a des choses, on s'appelle, on se téléphone. C'est très facile pour nous de le faire. C'est un point que je trouvais important.

850

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Est-ce que vous avez des organismes qui s'occupent des questions environnementales ou des groupes de chasse et pêche ou des groupes... je pense qu'il y a la motoneige?

855

**Mme LISE PELLETIER :**

Oui.

860

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Est-ce que d'autres groupes qui existent dans le secteur?

865

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Les groupes plus près, je crois que le Club de chasse et pêche n'est pas très actif. Sur le plan environnemental, il y a madame Therrien, je crois, qui siège sur le Conseil régional de l'environnement. Mais il a été quelques années où il y avait personne de la région, pendant deux, trois ans, sur le conseil. C'est souvent un problème de temps, comme je disais tout à l'heure, de disponibilité pour les déplacements, etc. Mais en dehors de ça, je ne pense pas qu'il y ait d'autre organisme.

870

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Le ministère recommandait dans la composition du conseil de conservation la présence de communautés autochtones. Quelle est votre position par rapport à ça? Est-ce que les deux personnes, soit de Matimekosh ou d'Uashat, pourraient participer à votre conseil de conservation, compte tenu qu'ils utilisent le territoire même du lac Gensart.

880

**Mme LISE PELLETIER :**

885 Je pense que c'est quand même important qu'on ait des Autochtones. On sait que la MRC de Caniapiscau, il y a aussi madame Marcella Beaudoin qui est administratrice de la Ville de Shefferville, alors cette dame-là fait partie, siège comme préfète adjointe de la MRC de Caniapiscau.

890 Aussi au niveau du CLD, il y a les même personnes qu'on peut retrouver, exemple comme à la MRC. Alors, il y a quand même au niveau de Matimekosh, c'est quand même important. C'est certain que quand on parle d'un dossier ou d'un projet, les personnes doivent être impliquées autour, parce que la MRC, la Ville de Shefferville aussi fait partie du territoire.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

895 Ça ne touche pas la réserve de Matimekosh comme telle.

**Mme LISE PELLETIER :**

900 Pas vraiment. Là, je ne peux pas élaborer trop sur la question pour ne pas faire une erreur. Je ne voudrais pas...

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

905 Mais ça serait faisable que des gens de Matimekosh ou même de Uashat participent au conseil de conservation?

**Mme LISE PELLETIER :**

910 Ça doit être à regarder, oui.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

915 Il n'y a pas de problème.

**Mme LISE PELLETIER :**

Mais je pense qu'il n'y a pas de problème du tout.

920 **M. SYLVAIN MERCIER :**

De mon côté, j'avais suscité la question pourquoi Matimekosh plus que Kawawachikamach. Je ne sais pas si la réponse a été fournie plus tard ou si les gens du ministère ont une réponse?



925

**M. OLIVIER BÉRARD :**

930

Après vérification lors de nos différentes rencontres avec Uashat à la communauté uashat de Sept-Îles, c'est là qu'ils nous ont signifié que la communauté de Matimekosh était la communauté qui utilisait le territoire du lac Gensart. C'est la raison principale pourquoi on l'avait identifiée comme communauté autochtone représentée sur le conseil de conservation.

935

Puis parallèlement aussi, on a essayé de rentrer en contact avec les communautés de Kawawachikamach et de Matimekosh; malheureusement, on n'a jamais eu de retour de leur part. Donc, par défaut, on a considéré cette information, cette information disponible, on a considéré que la communauté de Matimekosh était celle la plus appropriée pour siéger sur le conseil de conservation.

940

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Dans le sud, on nous a mentionné qu'il pourrait être intéressant d'envisager la parité entre Autochtones et non-Autochtones sur un CCMV. Comment vous verriez la parité si on la demandait ou si elle était demandée plutôt dans votre région? Autochtones, non-Autochtones.

945

**Mme LISE PELLETIER :**

950

Je vais essayer quand même de répondre très clairement à vos questions. C'est certain qu'au niveau de la parité, c'est une égalité, si je comprends, la parité, égalité, entre... C'est sûr qu'en tant qu'élus municipaux et préfete de la MRC de Caniapiscau, c'est important pour les enregistrements, on essaie toujours quand même d'avoir une écoute. Je pense que l'écoute selon le différent contexte qui est amené, du côté tant de Shefferville de Matimekosh et de ces emplacements-là, je pense que je peux comprendre que c'est un peu difficile à contacter les gens aussi.

955

Parce que je sais que du côté de monsieur James Einish, moi, je fais partie au niveau de la table de la CRE au niveau de la Conférence régionale des élus et puis ils ont toujours un représentant, il y a toujours ce monsieur-là, d'ailleurs. Mais je pense que selon le cas, selon l'écoute, la MRC de Caniapiscau a toujours eu quand même une écoute constructive aussi par rapport aux différentes demandes au niveau des Innus de Matimekosh. Ça fait partie un peu quand même de notre MRC.

960

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

965

Vous vous voyez plus comme représentant de leurs intérêts plus que de les voir en comité?

**Mme LISE PELLETIER :**

Oui.

970

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Monsieur Lavoie, vous mentionnez l'importance dans votre mémoire d'avoir un membre de l'organisation minière sur le comité. Quels seraient les avantages pour votre entreprise d'avoir ce siège?

975

**M. CLAUDE LAVOIE :**

La concertation, c'est d'être capable de répondre aux besoins de la communauté. Donc, en étant sur place, ça serait beaucoup plus facile que d'apprendre par la suite que le conseil a décidé telle chose et de vivre les conséquences. Donc, je pense que Québec Cartier a toujours démontré son savoir-faire, est toujours à l'écoute. Alors, de participer directement à ce conseil-là, c'est plus facile pour nous.

980

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Est-ce que votre entreprise a un comité d'environnement?

985

**M. CLAUDE LAVOIE :**

Oui, il y a des gens qui participent à un comité, un groupe d'environnement, oui, chez Québec Cartier.

990

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Un groupe d'environnement professionnel, mais un comité d'environnement qui regroupe des...

995

**M. CLAUDE LAVOIE :**

Oui, il y a un comité dans... Au niveau du conseil d'administration, il y a des gens qui se rapportent au niveau environnement. À chaque conseil d'administration, il y a un sujet qui est environnement. Donc, on rapporte, à tous les conseils d'administration, toutes les questions environnementales.

1000

1005

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Avec les forestières, on parlait beaucoup de ISO 14000, certification forestière et autre. Est-ce que vous avez tenté la certification ou envisagé une certification?

1010

**M. CLAUDE LAVOIE :**

Nous autres, on a commencé, on a travaillé sur ISO 1400 mais on a ralenti avec le contexte économique, mais c'est toujours dans nos plans de match d'obtenir cette certification éventuellement.

1015

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Sur un horizon de?

1020

**M. CLAUDE LAVOIE :**

Je ne peux pas vous dire. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un... peut-être que Jacques pourrait...

1025

**M. JACQUES DUVAL :**

Il n'y a pas de décision corporative encore. On est membre actif de deux associations minières du Québec et du Canada qui, elles, ont plusieurs politiques dont, pour être membre de ces associations-là, il faut adhérer à des politiques dont l'Association minière du Canada est en train de développer un cadre qui est calqué sur ISO 14000 et le développement durable. Ça va tout dans ce sens-là maintenant de plus en plus.

1030

Ça fait qu'on avait un projet pilote pour implanter ISO 14000 à Port-Cartier pour un des secteurs. Malheureusement, la récession économique qu'on a vécue les trois, quatre dernières années a malheureusement ralenti ce projet-là. Mais selon... là, je ne peux pas décider au nom de la corporation parce que je n'ai pas un poste décisionnel à ce niveau-là, mais selon toute vraisemblance, il va falloir adhérer. Le mouvement vers ISO 14000, c'est incontournable et on y tient.

1035

1040

D'ailleurs, on a déjà, comme on dirait, le squelette d'un système de gestion, sans le nom si on peut dire. Déjà on est quatre personnes intégrées en environnement. Donc, on est pleinement impliqués pour suivre tous les lois et règlements.

1045

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lavoie, pour bien comprendre vos arguments pour être présent sur le conseil, vous dites: «Bon, on veut être certain que les décisions qui vont être prises là ne viendront pas nuire à nos activités.»

1050

**M. CLAUDE LAVOIE :**

1055 Ce n'est pas nécessairement nuire aux activités. C'est d'être partie prenante des décisions. Bien entendu, on a toujours nos intérêts, mais d'être partie prenante. Donc, pour la région, Québec Cartier mise toujours sur la région et est partie prenante dans cette région-là. Donc, bien entendu, on va tout faire pour faciliter une bonne gestion du CCMV.

1060 Alors, on préfère être sur place que de venir comme partie intervenante comme il est proposé présentement dans le projet du ministère. Alors, je pense que c'est important. Nous, on croit fortement qu'on doit être sur place avec les gens du milieu pour faire valoir aussi nos opinions, aider le conseil à mieux améliorer la biodiversité de la réserve aquatique. Je pense qu'on est un utilisateur aussi. Il ne faut pas oublier, mais on constate aussi que notre chemin de fer traverse une portion de cette réserve-là. C'est immanquable.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, mais Hydro-Québec a des lignes qui seraient soustraites. Ce qu'on a compris en première partie, les lignes de chemin de fer, les routes, justement les lignes à haute tension, leur emprise serait soustraite. D'accord? Alors, vous n'occuperiez pas le territoire. Vous seriez en périphérie du territoire.

1075 Il faut comprendre, il faut trouver une logique. Parce que est-ce que ça veut dire que Hydro-Québec serait sur le conseil aussi parce qu'elle aurait des lignes à l'extérieur, dans d'autres régions du Québec? Est-ce qu'il y a des entreprises qui n'utilisent pas le territoire comme tel protégé, mai qui utilisent le territoire en périphérie, qui pourraient siéger sur les comités à titre de partenaires ou pour une raison sociale quelconque, qui n'est pas utilisation industrielle.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1080 En fait, jusqu'à maintenant, pour répondre à votre question, ce qu'on a visé justement, c'était de tout simplement intégrer des gens qui avaient les préoccupations à l'intérieur de l'aire protégée, qui allaient siéger directement sur le Conseil de conservation et de mise en valeur.

1085 Puis à ce moment-là, pour les gens, disons les intervenants plutôt qui sont en périphérie, bien, à ce moment-là, c'est là qu'on faisait allusion à l'intervenant extérieur. Alors, c'est un peu pour faire la distinction entre les deux niveaux peut-être d'implication au sein du conseil de conservation. C'est notre proposition à l'heure actuelle initialement de faire cette distinction-là entre les deux.

1090 **M. CLAUDE LAVOIE :**

Comme on le disait dans le mémoire, ce n'est pas un objectif intrinsèque, mais quand même on a un intérêt, on le manifeste. Alors, la décision doit revenir au ministère. Nous, on croit qu'on devrait participer, être partie prenante à ce conseil.

1095

**LA PRÉSIDENTE :**

On continue de poser des questions pour enrichir le débat, de façon à ce qu'on comprenne très bien les arguments. Parce que c'est ça, ce que je comprenais, c'est que vous voulez que l'interface entre la gestion interne du territoire sous protection et les activités périphériques, que ça se passe bien, qu'il n'y ait pas de contrainte particulière.

1100

Je veux juste aller voir du côté du ministère comment on peut trouver, on peut répondre à cet objectif-là.

1105

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, le ministère croit que c'est quand même quelque chose ici, ce qu'on propose, ça pourrait répondre à ça, quoique, je veux dire, c'est intéressant ce qui est proposé aujourd'hui ici d'intégrer carrément les compagnies industrielles ou tout autre intervenant qui serait en périphérie.

1110

**LA PRÉSIDENTE :**

Un représentant économique, par exemple.

1115

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

Par exemple. C'est intéressant aussi. Évidemment, bon, c'est ça, il y aurait peut-être une nuance à faire à ce moment-là, mais c'est une avenue à regarder, à analyser évidemment. François a peut-être quelque chose à rajouter.

1120

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Oui. Pourquoi on n'a pas... parce qu'on y a pensé quand même, on s'est posé la question au ministère du Développement durable: est-ce qu'on devrait inclure les intervenants industriels dans le CCMV? Puis on est arrivé à la conclusion que non pour la raison suivante.

1125

Parce que l'avis d'un Conseil de conservation et de mise en valeur va traiter à 90 % de questions d'activités récréotouristiques, d'activités de mesures de surveillance et de conservation, et ce qui n'est pas une préoccupation primaire, à ce qu'on sache, à moins qu'on se trompe, à ce qu'on sache, des industriels qui visent plus à voir que leur aménagement du

1130

territoire qui serait autour n'ait pas d'impact.

1135 Par contre, on sait que l'aire protégée se situe toujours dans un territoire où il y a des activités forestières, minières qui sont en périphérie. Et c'est important qu'il y ait ce lien-là, et c'est pour ça qu'on a prévu que le Conseil de conservation et de mise en valeur peut inviter à plusieurs réunions dans l'année les intervenants industriels qui sont en périphérie pour justement avoir ces discussions-là d'arrimage. Puis c'est comme ça qu'on le voyait. C'est vraiment de cette manière-là.

1140 Parce qu'on pense qu'au bout, quand on va traiter de 90 % de biodiversité dans un Conseil de conservation, d'écotourisme, d'activités de surveillance, on pense que l'intervenant industriel peut peut-être se désintéresser d'activités qui ne le concernent pas directement. Mais c'est une proposition.

1145 **M. CLAUDE LAVOIE :**

Quand vous dites «invité», est-ce qu'on a un droit de parole ou c'est juste assister, écouter? Avec intervention, discussion, proposition?

1150 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Écoutez, quand on invite les gens, on les invite à discuter, à participer. Voilà.

1155 **M. JEAN FORTIN :**

1160 Madame la commissaire, vous savez, nous sommes en amont de la rivière Moisie, le lac Hesse, la Pékans qui se déverse. Je peux vous dire que c'est beaucoup plus pour vous donner de la bonne information. Quand on participe, vous savez, on trouve ça généralement, c'est enrichissant. On participe sur plusieurs associations. Vous savez, c'est enrichissant. On a accès à une multitude d'informations, de personnel, puis règle générale, vous savez, comme je dis après 50 ans d'histoire, on a fait nos preuves, on est là pour durer encore espérons un autre 50 ans. Ça fait que de participer, ça peut juste enrichir le débat. Ça ne peut pas nuire aux activités. Ça peut juste les améliorer.

1165 Puis comme on est en amont, on se trouve directement à la tête de la Moisie, de la Pékans, vous savez, les gens ont besoin de bonne information, ils ont besoin de savoir les faits, les bons éléments. Je trouve en tout cas que c'est une bonne raison d'être pas trop loin de ce qui se passe.

1170 **Mme LISE PELLETIER :**

Alors, je continue un peu sur le même sens que monsieur Fortin. Effectivement, on a certaines particularités, je reviens encore sur cette position-là. Vous parliez tout à l'heure,

1175 madame Tremblay, du développement économique. Et bien, quand on parle de développement  
économique dans une région comme Caniapiscau, on est capable de s'asseoir ensemble autour  
d'une table et je pense que la pertinence, quand on a un projet dans un tel endroit, et la  
pertinence et l'expertise et l'expérience des gens qui sont autour de la table, et bien, c'est avec  
cette force-là, cet ensemble de personnes-là qui est important dans nos décisions, dans notre  
1180 avenir dans plusieurs projets. C'est ce que je voulais apporter.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Je voudrais juste amener un autre point. Tout à l'heure, vous parliez des possibilités  
1185 d'influence de rejet d'eaux rouges de la compagnie ou des choses. Dans ce sens-là, vous  
intégrez la compagnie minière à la réserve propre. Puis d'un autre côté, vous retirez l'emprise de  
la voie ferrée alors qu'elle aussi a une influence sur la réserve. Je trouve ça un peu bizarre comme  
mode de gestion, dans le sens que vous retirez l'emprise de la ligne de chemin de fer alors que  
l'influence de la compagnie minière d'un autre côté a un impact. Je ne sais pas si vous voyez un  
1190 peu ce que je veux dire?

**LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends plus le fait que le ministère du Développement durable, de l'Environnement  
1195 et des Parcs propose de retirer les emprises pour être conforme à une pratique internationale  
aussi, parce que les activités industrielles ne peuvent pas être considérées. Alors, c'est  
uniquement un aspect technique.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

1200 Mais les activités industrielles sont partie prenante.

**LA PRÉSIDENTE :**

1205 Oui. Il reste que si on déverse des produits toxiques sur la voie du chemin de fer ou en  
dessous d'une ligne en grande quantité, sans contrôle, c'est sûr que ça a un effet sur la réserve,  
la zone qu'on veut protéger pour sa biodiversité. Mais c'est plus un aspect technique.

Mais cependant, c'est certain que le dialogue est intéressant. La protection de  
1210 l'environnement, ça ne se fait pas dans des bureaux. Bon, le ministère est réparti sur tout le  
territoire, mais ça se fait par la participation des gens puis par l'engagement. Bon, il s'agira de  
trouver peut-être des modalités parce que, des fois, c'est juste dans l'appellation, qu'il y ait un  
représentant du secteur économique. Ce n'est pas parce que c'est une mine qui est à côté, mais  
c'est un représentant du secteur de l'économie de la région.

1215 Alors, des fois, c'est des modalités, mais ce qu'on comprend, il n'y a pas

d'engagement de personne, mais ce qu'on comprend ce soir, c'est que les gens veulent continuer de se parler à l'intérieur de ce comité-là, quelle que soit la structure, et on veut avoir des garanties de bon dialogue. D'accord? Ça va là-dessus?

1220

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Pour compléter l'éclaircissement. Dans un cas d'intervenant – la question s'adressera au ministère probablement – dans un cas d'intervenant, l'intervenant n'a pas droit de vote dans un conseil.

1225

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, comme disait François Brassard tout à l'heure, au contraire, l'idée, c'est de discuter autant avec les intervenants extérieurs qu'entre nous. Puis il faut comprendre que les prises de décision vont se faire par consensus. Donc, l'idée, tantôt on parlait aussi de parité, peut-être que c'est important de le mentionner, on vise à ce que les décisions se fassent sur ce mode-là, justement pour que ce soit plus intéressant pour tout le monde dans la progression de la protection du territoire et de la mise en valeur, etc.

1230

1235

Puis effectivement, je pense que c'est important que tout le monde ait son droit de parole, autant les intervenants extérieurs que les gens qui vont être membres du Conseil de conservation et de mise en valeur.

1240

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

L'idée du droit de vote, d'après ce que je comprends et je ne suis pas sûr, l'intervenant et le membre du conseil auraient les mêmes droits et pouvoirs sur le conseil?

1245

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

C'est ce que j'ai compris. François pourra me corriger peut-être, mais moi, jusqu'à maintenant, c'est ce que j'ai compris, c'est ce qu'on véhicule du moins au ministère, c'est cette orientation-là.

1250

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Peut-être un complément d'information. Parce que je pense qu'on parle pas mal de la même chose, finalement, c'est juste que c'est des niveaux d'appréciation différents de la place des industriels ou des gens à caractère à développement économique comme membre permanent du conseil de conservation. On peut voir ça peut-être comme des membres temporaires lorsque les membres du conseil de conservation vont identifier des problématiques particulières.

1255



1260 Par exemple, on parle de la ligne de chemin de fer. Si, par exemple, les membres du  
conseil de conservation identifient que ça serait intéressant de discuter, d'échanger de  
l'information avec la compagnie concernée, bien, là, c'est là qu'on considère l'intervenant  
extérieur qui serait invité par le conseil de conservation pour venir échanger, puis peut-être  
1265 trouver... parce que même si elles sont exclues de l'aire protégée, peut-être que le conseil de  
conservation va être intéressé à chercher des modalités de gestion particulière pour ce tronçon-là  
qui va traverser l'aire protégée.

Puis pour revenir aussi par rapport à la prise de décision, c'est vraiment par consensus.  
Puis le conseil de conservation ne va pas prendre de décision. Il va faire des recommandations au  
ministère de l'Environnement sur des problématiques.

1270

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

L'intervenant n'est pas membre du conseil, si je comprends d'après l'argument, l'échange  
qu'on a. C'est ça, l'intervenant demande d'être membre du conseil, avoir les mêmes droits qu'un  
1275 représentant du conseil. Et, dans les faits, il ne l'est pas. Il serait là pour donner de l'information,  
pour en recevoir, pour échanger et peut-être discuter de suggestions, et il reviendrait après au  
Conseil de conservation et de mise en valeur de décider entre eux qu'est-ce qu'ils veulent  
acheminer comme...

1280

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Exactement. C'est comme ça qu'on l'a conçu, qu'on l'a présenté dans notre proposition.  
Et c'est à discuter.

1285

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Monsieur Lavoie ou, je ne sais pas, monsieur Fortin, est-ce que cette façon de gérer le  
comité vous satisfait ou si vraiment vous préférez être membre du CCMV?

1290

**M. JEAN FORTIN :**

C'est qu'on préfère être membre à part entière. Être là pour de temps en temps dire  
quelque chose. Je ne sais pas, ce n'est pas proactif. Il faut être là, il faut être proactif. Il faut  
faire partie d'un consensus. Il faut participer à la décision. Comme on fait dans toutes les autres  
1295 associations. Être là comme consultant, en tout cas, il y a moins d'intérêt. Puis je crois que ça  
n'enrichit pas le débat. Je crois que d'être membre, ça nous lie, ça nous attache, ça nous donne  
des obligations, vous savez, au même titre que les autres. C'est notre opinion.

**LA PRÉSIDENTE :**

1300

Nous allons faire une pause et on va reprendre. Mais afin que la pause soit le plus constructive possible, je vais demander à monsieur André de remettre ses lunettes pour nous faire la liste des demandes qui ont été faites pour l'agrandissement des limites. Regardez ça pendant la pause de façon à ce que vous soyez prêts à y répondre, dans tous les mémoires qu'on a reçus jusqu'à présent. Alors, prenez note. On va y aller doucement.

1305

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1310

Oui. Mon préambule, vous n'avez pas besoin de le prendre en note. Dans l'ensemble des mémoires, il y a eu un bon nombre de mémoires qui proposent des modifications aux limites des aires protégées. Elles ne viennent pas de vos mémoires, vous êtes déjà au courant de ces mémoires. Elles viennent de mémoires nationaux, de mémoires régionaux également et des mémoires locaux de la région de Sept-Îles. Je ne vous parlerai pas des limites sur le lac Pasteur parce que c'est trop loin de notre territoire.

1315

Il y a une proposition d'inclure l'ensemble du bassin versant, qui exclurait cependant les espaces miniers autour de Fermont. Ça veut dire la totalité du bassin versant, pas seulement le primaire. L'ensemble de tout le bassin.

1320

Il y a une autre proposition qui est d'intégrer le bassin primaire seulement, c'est-à-dire le bassin qui se déverse directement dans la rivière Moisie mais qui ne fait pas partie des sous-bassins qui sont périphériques. Il y a un contexte qu'on pourra préciser, mais si on voit la carte des bassins versants à l'intérieur, des sous-bassins à l'intérieur du bassin de la Moisie, je peux vous montrer à peu près ce à quoi je pense que ça correspond, c'est le bassin versant primaire.

1325

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Les gros affluents.

1330

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

C'est le principal affluent qui s'en va jusqu'au lac Carheil, si on veut.

1335

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Ajouter ça ou...

1340

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Le bassin primaire. Ça ne serait pas seulement ajouter ça, ça serait la proposition qui était dans un des mémoires, le bassin primaire que je viens de vous montrer là, évidemment qui

va jusqu'à l'aval, jusqu'au fleuve, jusqu'au golfe.

1345 Une autre proposition, c'est au-delà des limites prévues de la réserve de biodiversité, c'est que tout cours d'eau qui se déverse dans la réserve aquatique soit protégé d'une zone de 200 mètres. Donc, chacun des cours d'eau qu'on verrait se déverser dans la réserve aquatique prévue, planifiée, proposée de la rivière Moisie, serait donc enchâssé dans un 200 mètres de part et d'autre de la rive.

1350 Le suivant, ça serait d'ajouter les lacs de tête du bassin de cette rivière Moisie. Et là je suis bien mal à l'aise pour vous localiser ces lacs, étant donné un certain nombre de noms que je ne sais pas localiser. Et je ne suis pas sûr que dans cette région-là, ils peuvent être aussi au sud, mais à titre d'exemple, je vous les nomme. Il y en a un que je suis sûr: Carheil. Gentilhomme, Menistouc, Opocopa, Félix, Kakatiak, Siamois, Mistamoué, Matinipi et Caopacho. Excusez  
1355 mon accent si vous le dites autrement.

Une autre proposition. Que le lac Bright Sand, la réserve du lac Bright Sand qui est localisée là soit reliée à la réserve de biodiversité par ce qu'on voit, le bassin numéro 3 de la Caopacho. À ce moment-là, en liant – dans l'argument – la liaison du lac Bright Sand avec la  
1360 réserve aquatique donnerait une entité, enlèverait l'entité séparée.

**LA PRÉSIDENTE :**

1365 Est-ce que vous avez les numéros de mémoire?

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

J'ai un certain nombre de numéros de mémoire.

1370 **LA PRÉSIDENTE :**

On va les nommer parce qu'ils vont pouvoir réagir.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1375 Je vais vous donner, certains des mémoires, les numéros des mémoires qui font état. Ils ne font pas tous état de tout ce que j'ai dit, mais on retrouve certains de ces éléments dans un ou l'autre. Il y a le mémoire DM12 de l'UQCN. Il y a le mémoire DM14 de la Fédération québécoise de canot-kayak. Le mémoire DM17 de la Société pour la nature et les parcs. Le comité ZIP pour  
1380 le mémoire numéro 9, DM9. Alors, ce que je vous ai dit se retrouve dans un ou l'autre de ces mémoires comme proposition.

Puis après la pause que madame la présidente a décrétée avant de m'annoncer de mettre mes lunettes, nous allons discuter de votre position, de votre idée sur ces propositions-

1385 là. Pause de dix minutes?

**LA PRÉSIDENTE :**

1390 Oui. Alors, de façon à rapporter ces arguments-là, vos points de vue, lorsqu'ils seront discutés à Sept-Îles. D'accord? Merci. À tout à l'heure.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1395

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on reprend.

1400 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

1405 Je vais reprendre avec une question pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. On a eu dans la présentation des mémoires ce soir, il y a deux projets: un qui concerne la route que la MRC nous a présenté et un autre de la compagnie Québec Cartier concernant une relocalisation de la voie ferrée.

1410 En supposant qu'il y a un décret qui a adopté les limites de l'aire protégée, qu'est-ce qui se passerait quand un promoteur a un projet de ce type-là? Comment ça se passerait dans la vraie vie, si on peut dire?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1415 Je vais référer encore à l'article 46 par rapport aux travaux de terrassement et sous réserve du plan de conservation, ce que monsieur le commissaire disait tout à l'heure, sous réserve du plan de conservation, en principe, c'est interdit. C'est une activité interdite, de faire des chemins. Toutes ces activités-là, que ce soit de ligne de transport d'énergie, chemin de fer, chemin, on incluait tantôt aussi de villégiature, en théorie, comme je pourrais dire, on ne les encourage pas.

1420 Au niveau du plan de conservation, par exemple, on peut permettre – et là, je pense que je vais dire *peut permettre* parce que c'est un gros bémol ici – dans le sens où c'est des cas d'exception, on pourrait permettre certaines réalisations.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

1425 Je vais préciser peut-être ma question. Est-ce qu'il pourrait y avoir ultérieurement des modifications aux limites de l'aire protégée pour permettre la réalisation de ces projets-là? Et

comment ça se passerait.

1430 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Bien, c'est ça. En fait, ce qui serait probablement préconisé dans un cas comme celui-là, ça serait plutôt une modification de limite. Et là on parle, à ce moment-là, d'un décret gouvernemental. Donc, c'est vraiment là, on exclut ces secteurs-là, puis on remodifie les limites.

1435 Mais comme on disait tout à l'heure, il y a comme une ouverture au niveau du plan de conservation.

Maintenant, je ne suis pas certaine qu'au plan de conservation, par exemple, qu'on dise systématiquement on prévoit des routes partout dans l'aire protégée. Ça ne serait pas ça qui serait... Mais il y a quand même, sous réserve du plan de conservation... peut-être qu'on peut le lire l'article de loi, je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui l'a sous les yeux. C'est ce que vous lisez tout à l'heure. Attendez, il faut que je le retrouve.

*Sous réserve des mesures au plan les autorisant et prévoyant leurs conditions de réalisation, l'attribution d'un droit d'occupation à des fins de villégiature, les travaux de terrassement, de remblayage ou de construction*

– on peut parler entre autres de route, par exemple –  
*et les activités commerciales.»*

1450 Ça, c'est permis sous réserve des mesures au plan de conservation. Excusez-moi. C'est interdit sous réserve des mesures au plan les autorisant et prévoyant leurs conditions de réalisation.

**LA PRÉSIDENTE :**

1455

Mais ce n'est pas clair. L'article de la loi, pour moi, on l'a lu tout à l'heure, puis ce n'est pas clair, dans le sens que qui permet? Parce que c'est le gouvernement qui détermine les limites par décret. Alors, on pourrait comprendre, puisque vous nous avez dit que pour le passage d'une route, d'une ligne à haute tension, je ne sais pas s'il y a des catégories de projet qui pourraient être...

1460

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, peut-être que j'ai fait une petite erreur. Je vais reprendre peut-être pour être plus claire. Au niveau des lignes de transport d'hydroélectricité, on va s'entendre tout de suite, c'est exclu d'une aire protégée, que ce soit actuelle ou projetée. Ça fait que si c'est projeté, il faut modifier les limites. Ça fait que ça, c'est peut-être la nuance.

1465

**LA PRÉSIDENTE :**

1470

Ça serait un décret.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1475 Oui, à ce moment-là, c'est un décret, modification de limite. Je vais revenir aux deux exemples dont vous me parlez. C'est parce que là, j'ai englobé, c'est peut-être une erreur de ma part, je suis désolée. Je vais parler simplement des routes, à ce moment-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1480 D'accord.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1485 Au niveau des routes, bien, on parle de travaux de terrassement, à ce moment-là. Alors, c'est une modification de la limite encore une fois. Donc, c'est un décret gouvernemental. Par contre, je pense qu'il faut apporter quand même ce point-là dont on a parlé tout à l'heure, c'est que, dans les plans de conservation, il peut y avoir des conditions de réalisation pour des travaux de terrassement bien particuliers. Mais là on parle vraiment de cas d'exception.

1490 Alors, ce n'est pas comme, par exemple, on ne fera pas ça dans tous les cas. Il n'y aura pas de réseaux routiers qui vont être prévus dans les réserves de biodiversité ou aquatique. Alors, je ne sais pas si ça répond mieux ou si ça éclaircit un peu?

**LA PRÉSIDENTE :**

1495 Pour une modification d'un tracé de chemin de fer, par exemple...

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1500 Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

1505 ... ça serait un décret ça?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

Oui.

1510 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Alors, comment procéderait un demandeur? Parce qu'on ne peut pas prévoir sur 25 ans les corridors, l'exclusion. Ça serait une aberration. Même déjà, depuis qu'on commence à

1515 regarder, on constate qu'il y en a beaucoup de projets potentiels. Si quelqu'un veut dans 5, 10 ans, passer une ligne d'énergie, puis ce n'est pas une prévision d'une soustraction, comment il procède? En vertu de quel article de la loi? Comment il procède?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1520 En fait, à ce moment-là, je pense que je vais quand même laisser François compléter là-dessus, mais je veux dire, c'est certain qu'il faut que le projet soit déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Mais à ce moment-là, quel article? Je vais laisser François répondre.

1525 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

En fait, pour ce qui est des lignes électriques, parce qu'on anticipe aussi que dans le futur il y ait des demandes de type accès au territoire, que ce soit pour l'énergie, pour les villes ou autres, que ces demandes d'accès là se justifient sur le plan d'intérêt public, donc on a à prévoir des modalités d'autorisation qui doivent être bien précises pour les aires protégées. Donc, c'est sur un système d'autorisation que le ministère donnerait à la réalisation de ces choses-là, mais c'est un régime d'autorisation bien particulier aux aires protégées.

1530  
1535 Olivier, mon collègue, peut vous préciser un peu à quel genre d'autorisation ça peut ressembler.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1540 Juste pour cet élément de clarification ou de précision, donc on est bien d'accord que ça prendrait de toute manière un décret gouvernemental pour modifier les limites. C'est quand même un régime d'exception, c'est vraiment au cas par cas premièrement. Puis il pourrait s'appliquer aux projets ayant une importance sociale, économique ou autre qui devra être démontrée, bien sûr. Puis le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devra prendre en considération un certain nombre d'éléments dans l'évaluation du projet en tant que tel.

1545 Donc, rapidement, on peut citer les contraintes et les effets néfastes du projet proposé sur le milieu naturel:

1550 *La possibilité d'en assurer autrement la conservation; les conséquences d'une autorisation sur le maintien de la biodiversité de l'aire protégée et du Québec; la disponibilité d'autres alternatives pour réaliser le projet proposé; la possibilité de modifier les méthodes ou les moyens envisagés, de réviser les étapes ou d'autres composantes du projet de manière à réduire au minimum ou de limiter toute dégradation de l'aire protégée concernée; les possibilités d'utilisation du secteur en cause à des fins autres que le projet proposé;*

1555

– là, on parle plutôt d'harmonisation des usages également –

1560 *les conséquences d'un refus pour le demandeur; la présence d'une disproportion  
marquée entre les bénéfices escomptés par la préservation de la biodiversité de l'aire protégée par  
rapport au préjudice pouvant résulter d'une limitation ou d'une interdiction de réaliser le projet  
proposé.*

1565 Donc, c'est juste pour préciser un petit peu les éléments sur lesquels l'autorisation pourrait  
être émise.

**LA PRÉSIDENTE :**

1570 Alors, c'est comme une étude d'impact. Et ce que vous nous avez lu, c'est pratiquement  
une directive. Ça ressemblerait.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Oui.

1575 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Ça ressemblerait à ça, effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1580 Pour que les promoteurs, si vous voulez, ou ceux qui auraient besoin de référer, de faire  
une demande de ce genre, puissent connaître les conditions justement, on va les trouver où,  
cette liste-là que vous nous avez donnée?

1585 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

1590 Il semble que c'est une excellente suggestion peut-être de faire un genre de directive ou  
quelque chose de semblable pour justement que les gens qui ont à déposer de tels projets soient  
en mesure de voir dès le départ, un peu comme dans le cas d'une étude d'impact, les attentes  
finalement qu'ils ont besoin de préciser avant de déposer ce projet-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1595 Alors, ça serait comme une directive, qui n'est pas faite encore mais qui compléterait  
votre article, l'article que vous avez lu tout à l'heure, 46 g).



**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1600 Oui, c'est ça. Mais peut-être pour répondre à la question de monsieur le commissaire aussi, vous avez dit: «Quel article dont on parle?» On parle évidemment de l'article 46 de la loi et on fait référence au plan de conservation qui va être associé, par exemple, à la réserve aquatique ou de biodiversité dans ces cas-là.

1605 Parce que le plan de conservation va faire office de règlement, donc, il va y avoir des dispositions dans le plan de conservation à partir desquelles il va falloir se fier pour faire la gestion. Je pense que François a quelque chose à rajouter.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1610 Oui. Si vous me permettez, madame la commissaire, je comprends très bien votre question qui s'adresse à un statut final dans une possibilité de projet qui va avoir lieu dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans. Mais aujourd'hui, on a des projets d'aires protégées qu'on veut mener à bien. On sait qu'on a fait des limites qui sont générales, qui englobent principalement les territoires qu'on veut protéger.

1615 Par contre, on sait qu'il y a des projets de développement qui existent autour de Fermont et il serait utile de les connaître – et les propositions ce soir vont dans ce sens-là – pour qu'on puisse avant régler ces problèmes-là plutôt que d'attendre après le statut final.

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

1625 Donc, des gens qui auraient ce genre de proposition de modification des limites pourraient faire en bonne et due forme une proposition de modification avec des arguments, pas une étude d'impact mais des arguments qu'on peut comprendre, qui vont dans le sens des éléments que vous souhaiteriez quand même qui soient défendus, mais de façon beaucoup plus légère qu'une étude d'impact. C'est le temps maintenant de les faire. Et vous octroyez combien de temps? Ça pourrait se faire d'ici combien de mois encore?

1630 Parce que nous, on va déposer un rapport, mais notre rapport ne va pas dans les détails des limites là. On peut annoncer qu'il y a des propositions peut-être de modification pour certains projets, sans les préciser, mais des gens qui auraient des propositions de modification pour tenir compte de projets spécifiques, ils auraient jusqu'à quand pour faire la demande?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1635 Je vous dirais le plus tôt possible, mais je vais laisser François répondre là-dessus.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1640 Tout à fait, dans le même sens que Marilou, on peut profiter de ces audiences-là. Ce n'est pas pour rien qu'on est promoteur et qu'on tient à faire des audiences, c'est pour recueillir lors de cet exercice-là le plus d'informations possible pour pouvoir mener le projet à bien et de recevoir les recommandations les plus éclairées venant de la commission.

1645 Par contre, on a quand même jusqu'à l'octroi du statut final de ces réserves-là pour prendre une décision. Donc, ça nous laisse une certaine marge de manoeuvre. On parle d'un an à deux ans là. Mais c'est quand même court.

**LA PRÉSIDENTE :**

1650 Vous souhaiteriez les obtenir dans le cadre de l'audience. Cependant, si ce n'est pas possible, vous laissez la porte ouverte pour que le gros bon sens s'applique. Est-ce que ça vous éclaire?

1655 **M. CLAUDE LAVOIE :**

Oui, ça nous éclaire. On serait même prêts à faire une demande officielle ce soir pour modifier un peu le tracé de la réserve projetée.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

On pourrait la compléter par écrit dans les semaines qui vont suivre.

**M. CLAUDE LAVOIE :**

1665 Par écrit?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1670 Ça serait souhaitable, effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675 Pour avoir des limites, oui.

**M. JACQUES DUVAL :**

En fait, c'est à l'annexe 1 de notre mémoire.

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

1685 **M. JACQUES DUVAL :**

Qui nous montre en fait le tracé du chemin de fer actuel et d'un chemin de fer projeté, qui demanderait une exclusion d'une bande d'environ 250 mètres de large du côté nord de la rivière aux Pékans et sur 7 360 mètres.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Est-ce que c'est suffisamment précis dans le mémoire ou vous auriez besoin de plus de précision?

1695 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

C'est seulement la carte, si je comprends bien? Oui, c'est ça.

1700 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est la carte annexée au mémoire.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1705 S'il y a d'autres informations, ça serait souhaitable de les avoir, mais ça prendrait justement les justifications qui sont associées à ça.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1710 Le *shape file*.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1715 François me dit le *shape file*, mais en tout cas, ça dépend, si vous l'avez. Mais, en tout cas, plus il y a de données, mieux c'est.

**M. CLAUDE LAVOIE :**

1720 C'est ça, on avait une soustraction au jalonnement à cet endroit-là. Alors, c'était soustrait à tout... on ne pouvait pas claïmer ou avoir des droits miniers par la réserve projetée. Donc, notre soustraction disparaît et automatiquement, il n'y a plus d'activité minière, mais, bien entendu, avec une soustraction qui pourrait redevenir en vigueur, bien, on n'aurait aucun

problème pour installer notre chemin de fer dans cette portion-là.

1725 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

J'imagine qu'il y a d'autres intervenants. Je ne sais pas, au niveau du MRNF, peut-être qu'il y a des dispositions que vous avez?

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez quelque chose à dire à ce sujet-là?

1735 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Dans la mesure où le ministère de l'Environnement est favorable à modifier les limites, en ce qui nous concerne, on peut revenir avec une soustraction au jalonnement et on se trouverait évidemment à faciliter le transfert, la relocalisation du chemin de fer.

1740 **M. JACQUES DUVAL :**

Un projet du genre évidemment, un projet de 2 kilomètres de voie ferrée et plus est assujéti aux études d'impact et éventuellement à une audience du BAPE et tout le processus. Donc, c'est les mêmes instances décisionnelles, disons, qui sont en cause. Mais c'est un projet là encore. Il n'y a rien qui est défini au mètre près, mais c'est un projet qu'on envisage.

1750 Dans le cadre du développement de la mine, il y a un potentiel qui demanderait de transporter le minerai par voie ferrée et le tracé, à cause de la présence des marécages et des marais à éviter, parce que ce n'est pas l'endroit idéal pour passer une voie ferrée, donc malheureusement, il faut s'approcher à environ 200 mètres à peu près de la rive nord de la Pékans. Donc, ça demanderait une légère modification de la zone projetée.

1755 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Vous permettez, madame la commissaire? En fait, ce que je vois, c'est qu'évidemment plus tôt on a l'information, plus tôt on va pouvoir réagir, mais si ça passe par tout le processus d'étude d'impact, l'évaluation environnementale va se faire. Comme François me disait, on ne dédoublera pas, par exemple, le processus qui est déjà existant. Mais, nous, ça serait intéressant qu'on l'ait avant pour pouvoir le regarder, puis s'ajuster en conséquence le plus rapidement possible.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

1765 Étant donné qu'un processus d'étude d'impact mène à un décret de toute façon, l'ajustement se fait là automatiquement. Donc, on ne dédouble pas. Vous n'avez pas une

démarche additionnelle à faire.

**M. JACQUES DUVAL :**

1770           Sauf que notre compréhension, si on peut avant les deux ans, avant que la finalité de la zone soit décrétée, si on peut l'exclure, ça simplifierait peut-être l'étude éventuelle. En tout cas.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1775           Ça enlève effectivement un délai.

**LA PRÉSIDENTE :**

1780           D'accord. On continue.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1785           J'aurais une question, madame la présidente. Je veux m'assurer de bien comprendre la demande. Parce qu'il y a une seule couleur bleue qui est utilisée pour l'ensemble de la demande d'exclusion. Mais ce que, moi, j'ai compris, c'est la bande qui va nord-ouest et qui hachurée. Donc, la juxtaposition avec la limite de l'aire, ça serait une bande d'à peu près...

**M. JACQUES DUVAL :**

1790           200 mètres.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1795           ... de 200 mètres à l'intérieure de l'aire. Puis cette bande-là serait suffisante, dans l'état des connaissances actuelles, pour faire le projet de relocalisation et ne nécessiterait pas de modifier à nouveau les limites une fois que le statut final serait donné.

1800           Donc, si au statut final, par exemple, le gouvernement décidait de modifier légèrement le périmètre actuel, je comprends que ça serait suffisant pour la compagnie. Je voulais juste être sûr que ça soit très clair.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1805           Une dernière précision sur le tracé final des limites. Quand on sera rendu à cette étape-là, on va revoir les limites que vous voyez à l'écran pour qu'elles soient bien identifiables sur le terrain. Alors, ce n'est pas toujours le cas et ce n'est pas toujours possible non plus dépendamment de la topographie. Mais on a un exercice à faire avec la réserve aquatique de la Moisie qui est particulier où les limites, que ce soit du sud ou du nord, vont être reprises et

1810 travaillées de manière à ce qu'elles soient le plus possible collées à des éléments topographiques géographiques identifiables sur le terrain et ça sera l'occasion de faire ces raffinements qui sont pour nous de la dentelle, si on veut.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1815 En terminant, j'inviterais l'entreprise à signifier son intérêt autant auprès du ministère de l'Environnement ou peut-être le faire auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour qu'ils puissent être bien au fait de cette demande-là et éventuellement que ce soit pris en compte au statut final.

1820 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Au sujet de la route 389, est-ce que, pour le ministère, le fait de savoir qu'il y aura une modification éventuelle de route est suffisant ou il faut avoir encore un tracé?

1825 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Je pense que ça serait idéal d'avoir l'information dès maintenant. C'est certain que là on revient à ce qu'on disait tout à l'heure. Dans l'optique où on ne l'a pas avant le décret pour les limites finales, bien, à ce moment-là, il faudra refaire le processus de décret à ce moment-là.

1830 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1835 Si j'ai compris, pour Hydro-Québec pour les lignes de transport dans le sud, ce que vous prévoyez, c'est le passage de la ligne avec une largeur. Est-ce que pour les routes, ça peut être la même chose, prévoir le passage de la route avec la largeur?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1840 Dans la limite où c'est identifiable, oui, effectivement, je pense que c'est quelque chose qui est possible. Dans le cas de la ligne de transport – François pourra peut-être me corriger – dans la ligne de transport hydroélectrique, c'est quelque chose qui est connu. On sait qu'il y en a une. On ne sait pas où est-ce qu'elle passe, mais on sait qu'il y en a une, effectivement. C'est vrai, oui. Tant qu'à ça, vous avez raison.

1845 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Une route, on ne sait pas où elle passe, mais on sait...

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

1850 C'est vrai, vous avez raison. Oui, c'est vrai. Donc, à ce moment-là, on a le même

problème à ce niveau-là. Oui, vous avez raison.

**LA PRÉSIDENTE :**

1855

On comprend que pour les lignes à haute tension existantes serait dégagée une emprise d'exclusion. Mais pour les prochaines, il ne peut pas y avoir identification d'un corridor, puisque justement l'étude d'impact n'est pas faite.

1860

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, c'est pour ça là. Je pensais que le site était identifié, mais on me dit que non, il ne l'est pas effectivement. Ça fait que dans la mesure où on ne l'a pas, c'est le même processus. On doit à ce moment-là l'exclure encore une fois par décret, à partir du moment qu'il...

1865

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Donc, la route, ce serait le même principe. On prévoit qu'il y a une route qui va être améliorée pour des raisons de sécurité. On sait que le projet va apparaître avec le nombre de voies ou longueur et, à ce moment-là, on connaîtra la largeur qu'il faut prévoir.

1870

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

C'est ça.

1875

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Pelletier, vous nous avez parlé justement de ce projet-là que vous tentez de mener à bien. C'est le ministère des Transports qui serait le maître d'oeuvre pour la modification de la route 389?

1880

**Mme LISE PELLETIER :**

Oui.

1885

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Comment ça va avec le ministère des Transports?

1890

**Mme LISE PELLETIER :**

C'est certain que ça fait quand même plusieurs années avant que je sois élue conseillère municipale. Ça fait quand même beaucoup d'années, on peut dire. C'est sûr que le processus

est long et on parle souvent d'argent à ce moment-là.

1895

Vous savez, au niveau du schéma d'aménagement de la MRC de Caniapiscau, il y a quand même une zone antropicque. Cette section-là a été construite pendant les années 75-76 environ pour les travailleurs. Alors, il y a eu quand même des modifications au niveau sécurité, mais tout de même sachant l'achalandage aussi, parce que vous savez, cette route, elle part quand même de Baie Comeau, puis elle se rend à Goose Bay, à Churchill. Il y a beaucoup de trains routiers, d'achalandage. Et régulièrement, passablement une bonne partie pendant la journée, il y a des familles aussi qui circulent. Alors, on sait que dans les dernières années, il y avait une étude qui a été faite aussi pour savoir, bon, un chemin vraiment choisi adéquat, selon l'analyse qui a été faite.

1900

1905

Ce que je vais faire dès demain matin, je vais parler avec mon directeur de la MRC pour qu'on regarde demain en tout cas pour voir éventuellement à présenter quelque chose le plus tôt possible. Parce que c'est certain, moi, je le sais que j'en parle régulièrement à la conférence régionale, lorsqu'on a des rencontres depuis 89 avec les gens de Baie Comeau, de Labrador City.

1910

Il y a un travail qui est fait pour qu'on voie un développement économique au niveau de la Côte-Nord. Parce que c'est sûr qu'on peut parler de la Côte-Nord, mais aussi Churchill et Goose Bay. Il y a beaucoup d'achalandage, de plus en plus aussi d'achalandage qui est fait.

1915

Alors, pour cette portion-là, c'est à peu près 65 kilomètres qui prend environ une heure et quart, une heure et demie. Pour faire une portion d'un kilomètre, ça prend beaucoup de temps.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça serait 65 kilomètres qu'il faudrait relocaliser.

1920

**Mme LISE PELLETIER :**

Environ, presque, à peu près. Bien, le trajet qu'on a à faire entre Mont-Wright et Fire Lake. C'est sûr que pour la relocalisation de cette route-là, il faut vous dire exactement ça serait combien de kilomètres. Si on passe par le lac Carheil, c'est sûr que c'est... à ce moment-là, le projet, il y avait une analyse qui avait été faite il y a plusieurs années.

1925

**M. SYLVAIN MERCIER :**

En fait, ça avait été fait dans le cadre des analyses d'Hydro-Québec pour les projets de déviation à l'époque de la rivière Carheil et Pékans. qu'on avait proposé une déviation de la route 389 à cette époque-là. Dans l'historique que je connais. Je ne suis pas spécialiste de ce dossier mais je ne sais pas à quel point les arpenteurs ont travaillé sur le tracé qui est présenté présentement.

1935



**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ce genre de projet-là, ce serait assujetti à l'évaluation et l'examen des impacts, s'il vous plaît, au ministère?

1940

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

Oui. 65 kilomètres, ça commence à être... je ne me souviens plus par coeur du règlement. Je l'ai ici, je pourrais vérifier puis je pourrais vous le dire. Voulez-vous que je regarde tout de suite?

1945

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1950

**Mme LISE PELLETIER :**

65 kilomètres, c'est juste où les gens circulent quand on prend le tracé pour se rendre de Fermont à Fire Lake.

1955

**LA PRÉSIDENTE :**

Combien de kilomètres peuvent être déplacés?

1960

**M. JEAN FORTIN :**

Ce projet-là pourrait être drôlement accéléré s'il y a le développement de la Churchill avec Hydro-Québec. À ce moment-là, au lieu de parcourir sur une distance de 65 kilomètres, ça raccourcirait d'environ 20 à 25 kilomètres. Le nouveau tracé raccourcirait la distance entre 20 et 25 kilomètres. Mais Hydro-Québec regardait sérieusement advenant le cas du développement de la basse Churchill.

1965

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ça serait un projet sur 40 kilomètres.

1970

**M. JEAN FORTIN :**

Sur 40 kilomètres au lieu de 65 actuellement.

1975

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

À ce moment-là, ça deviendrait assujetti à la Procédure d'évaluation et d'examen des

impacts.

1980

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ça serait un projet du ministère des Transports et il y aurait automatiquement besoin d'un décret.

1985

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

Exactement.

1990

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il n'y a pas une urgence, qu'on comprend, à définir un tracé précis, puisqu'il faudra qu'il y ait une étude d'impact et, à la suite de cette étude d'impact, le gouvernement décide de l'emplacement de la route. Vous me reprenez si je fais fausse route. Et puis justement, à ce moment-là, le décret permet à la fois d'autoriser le projet, l'introduction des ressources financières nécessaires et l'exclusion de la zone de protection.

1995

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

2000

Est-ce que le ministère des Transports a déjà inscrit dans son plan de développement l'aménagement de ce tronçon-là?

**Mme LISE PELLETIER :**

2005

C'est quand même une bonne question, parce que quand on arrive pour en parler, je reviens encore au niveau monétaire, ils sont très au courant effectivement de cette portion de route-là, qui est quand même... des subventions qui sont remises quand même. Mais c'est sûr que c'est des démarches qu'on fait. On va toujours plus haut. Mais aujourd'hui, la table, on a décidé d'avoir un plus fort impact, tout le monde ensemble aussi. Une seule ville comme Fermont, c'est comme peut-être pas assez, ça fait que c'est pour ça qu'on s'est placé plus grand pour être plus fort avec tous les politiciens, parce qu'on parle ici de la Côte-Nord.

2010

Ils sont très au courant de ce dossier-là. On demande de la relocaliser, c'est ce qu'on fait depuis des années.

2015

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourriez peut-être vous associer avec Hydro-Québec pour faire avancer le dossier, parce que ce qui est important, c'est que l'étude d'impact se fasse rapidement. Ça serait déjà un pas en avant, d'avoir l'étude d'impact, le tracé, la localisation. Les bulldozers ne seront pas au printemps prochain sur le terrain, mais je pense que vous avez un partenaire qui pourrait

2020

vous donner un coup de main de ce côté-là.

2025 Parce que pour construire des infrastructures justement du côté du Labrador, il va falloir qu'ils envoient des équipes, tout ça. Sûrement que leurs équipes travaillent sur des territoires où ils ne sont pas à risque au niveau des accidents d'automobile.

**Mme LISE PELLETIER :**

2030 D'ailleurs, sur le mémoire que je vous ai remis, madame la présidente, on voit aussi le chemin tracé qui n'avait pas été fait encore, c'est sûr, un tracé qui avait été proposé à ce moment-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2035 On va attendre les développements, on ne peut pas aller plus loin, nous. Mais là, je pense que l'approche de partenariat, ça serait certainement extrêmement utile pour faire avancer le dossier, puis avoir des plans tout au moins, avoir un projet très concret.

2040 **M. SYLVAIN MERCIER :**

2045 Juste pour vous donner une idée, mais depuis des années qu'on parle du tronçon qui rejoindra la route de SM-3 à la route 389, je vous dirais que ça a pris une dizaine d'années avant d'être réalisé. Ce chemin-là est sur papier à l'heure actuelle, donc, on peut imaginer le temps que ça pourra prendre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2050 Des fois, ça va vite quand on a des bons partenaires.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Oui.

2055 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est correct. Les limites, on y va avec les limites. On vous entend sur les propositions qui ont été mises sur la table. On sait qu'il y a des aspects qui concernent plus le sud mais...

2060 **M. CLAUDE LAVOIE :**

Je pense que ce soir, il est trop tôt pour se prononcer. Nous, on s'est concertés tantôt, les gens de Québec Cartier. On préférerait avoir sur carte un peu les limites de qu'est-ce qu'on propose, parce que vite de même ce soir, on n'est pas capable de vous donner une réponse.

2065 Alors, on apprécierait recevoir sur papier les projets que les mémoires proposent.

**LA PRÉSIDENTE :**

2070 Si vous êtes présents à Sept-Îles, c'est sûr que ça va être plus facile. On va voir si vous allez être capable de faire un miracle pour demain.

**M. CLAUDE LAVOIE :**

2075 On va essayer.

**LA PRÉSIDENTE :**

En tout cas, nous autres, on va y être.

2080 **Mme LISE PELLETIER :**

Du côté de la MRC de Caniapiscau, comme j'expliquais tout à l'heure, madame la présidente, j'ai mon directeur général. D'ici demain, soit à l'heure du dîner à l'Hôtel Sept-Îles comme prévu, l'information pourrait...

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

2090 Les lacs de tête qui ont été demandés dans les mémoires, c'est qu'il y a des espèces qui ont besoin de milieu... Dans les lacs de tête où il n'y a pas de poisson mais plus une faune benthique, c'est dans ces milieux-là où, en périphérie, il y a certaines espèces qui nécessitent des zones particulières. Alors, c'est dans ce sens-là qu'il y a eu des demandes. Ce n'est pas des lacs qui sont intéressants pour la pêche, plus pour la protection comme telle d'espèces. Ce sera expliqué sûrement à Sept-Îles demain. Autre question?

2095 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Peut-être juste une. Si le CCMV était mis en place demain, qu'est-ce que vous feriez en priorité pour avoir atteint quelque chose dans sept ans, avant qu'il y ait une réévaluation du CCMV? C'est quoi votre priorité?

2100 **Mme LISE PELLETIER :**

2105 Personnellement, je pense, dépendant des priorités qui sont importantes, dépendant c'est quoi les barèmes et les critères, qu'est-ce que ça amène ici comme développement, je pense aussi que c'est important de connaître les besoins de cette priorité-là. Il y a des différents points pertinents et importants quand on est un élu municipal que quand on est un intervenant différent sur le plan économique, minier, éducation. On sait jamais. On est là pour travailler

2110 ensemble. En tout cas, quand on parle du développement de la Côte-Nord ou différentes régions, moi, je parle pour l'ensemble, pas pour moi personnellement. Je le fais pour qui? Je le fais pour mes citoyens, je le fais pour l'ensemble de la Côte-Nord. Je le fais pour les différentes régions.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2115 Il y a un élément que vous avez soulevé dans votre mémoire, c'est le budget. Quand on parle de CCMV, ça prend un budget. Le ministère de l'Environnement, comment vous voyez le financement? C'est pris en charge par l'État? Si, oui, combien d'années? Est-ce que c'est un partenariat avec le milieu, avec les entreprises? Expliquez-moi.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

2120 Je pense qu'il est important de mentionner ici que l'implication de chaque organisme, de chaque intervenant va se faire d'une manière bénévole sur les Conseils de conservation et de mise en valeur. Les frais associés au secrétariat, par exemple, du CCMV vont être assumés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à même ses budgets par rapport aux aires protégées.

2130 Maintenant, aussi, ce qui est important peut-être de mentionner, c'est que l'idée, ça va être de concentrer justement nos efforts à ce niveau-là pour ne pas s'éparpiller, pour avoir le plus de résultat possible si on veut à travers tout ce réseau-là qui va être à travers le Québec. Donc, je pense qu'ici, c'est important de comprendre qu'il y a une notion de bénévolat dans tout cet exercice-là. Et qu'au niveau du fonctionnement, ça va être assumé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est sûr que c'est important de comprendre cet aspect-là.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2140 On peut prendre comme exemple les tables d'harmonisation qui existent dans les parcs, les conseils d'administration qui existent dans les réserves fauniques. En fait, c'est un peu ce type de financement par la bande, si on veut, où il y a une implication des gens, des communautés, des groupes de concertation locaux qui traitent de problématiques, d'enjeux de conservation.

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

2145 J'ajouterais peut-être un point par contre, pour des cas particuliers qui ont identifié justement des enjeux. Comme ici, l'enjeu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a ciblé dans le cas de Gensart, entre autres, c'était l'acquisition de connaissances. Bien, à ce moment-là, on pourra prévoir des budgets particuliers pour atteindre des objectifs particuliers, dans des cas comme ça.

2150 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Quand vous avez parlé de budget – et monsieur Mercier également – à quoi vous vous attendiez, vous, comme financement ou aide budgétaire dans le fonctionnement des CCMV, fonctionnement et d'opération?

2155

**Mme LISE PELLETIER :**

Dans les déplacements, dans les différents comités, c'est certain que le conseil municipal et différents conseillers lorsqu'ils sont dans les différents comités, ça fait partie de leur travail en fin de compte aussi. C'est certain, lorsqu'on parle des réunions comme monsieur Sylvain disait tout à l'heure, effectivement, on part des deux, trois jours pour des réunions de quatre heures. C'est vrai parce que les réunions sont souvent soit à Baie-Comeau, soit à Sept-Îles. Tout de même, ça amène des coûts.

2160

2165

C'est sûr, de leur côté, eux autres, c'est positif parce qu'ils parlent de touristes, ils parlent de gens, c'est certain que c'est intéressant, mais pour nous, le secteur, Fermont, je parle pour la MRC, la Ville, on part pour trois, quatre jours. Puis du côté monétaire, c'est plus cher, c'est certain.

2170

Dans un comité, il est également important par rapport à un comité comme ça qui aurait la présence de gens, des fois on le sait à la dernière minute aussi, la réunion. Alors, si on veut avoir un tarif équitable, quand on le sait trois jours à l'avance, c'est un peu difficile. Nous, on peut pas se faire rembourser notre billet parce que la réunion est annulée, on a un problème.

2175

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Juste pour comprendre, vous vous attendriez à un financement des déplacements.

2180

**Mme LISE PELLETIER :**

Bien, je pense que c'est important, c'est certain, parce que j'ai expliqué un petit peu les problèmes de tout à l'heure. Si la réunion est annulée ou il y a quelque chose, nous, on a une perte aussi à ce moment-là.

2185

**M. SYLVAIN MERCIER :**

Un peu dans le même ordre d'idées, au niveau des déplacements, aussi pour l'acquisition de connaissances comme Marilou disait, je pense que du point de vue du ministère, le lac Gensart est un cas problème, on pourrait dire. Il n'y a pas beaucoup de chose qui est connu au niveau de cet endroit-là. Puis pour le développement d'infrastructures, je sais que ce n'est pas le but premier, mais éventuellement, si on veut faire de l'éducation, ça passe par là.

2190

Puis je sais que c'est pas un modèle de parc, mais pour l'aménagement d'infrastructures d'éducation ou autre, il y aura besoin de financement pour les déplacements sur le terrain, déplacements pour les réunions.

2195

Puis financièrement, comme disait madame Pelletier, ça serait intéressant qu'il puisse être noté à un endroit quelconque que les revenus des réunions pourraient être répartis entre les différentes municipalités concernées. C'est-à-dire que les réunions des conseils pourraient être tenues un peu partout sur le territoire, ce qui implique des déplacements de gens du sud vers le nord et du nord vers le sud.

2200

**M. CLAUDE LAVOIE :**

Nous autres, je pense que Québec Cartier, c'est sûr qu'on a certaines ressources, qu'on a des facilités pour voyager. Les gens voyagent nord et sud. C'est sûr qu'on est capables de s'accommoder pour participer à différentes réunions, soit au sud, soit au nord. Alors, de ce côté-là, je pense que Québec Cartier, comme citoyen corporatif, on n'a pas de problème pour participer activement à ces réunions-là.

2205

2210

**M. JACQUES DUVAL :**

Au niveau de notre participation, on a peu d'expérience, comme moi personnellement, dans qu'est-ce que devrait être l'agenda du jour d'un conseil de gestion, mais on est plus là comme on dit pour être à l'écoute et participer à l'échelle des besoins. C'est dans ce sens-là qu'on souhaiterait assister à ces réunions-là.

2215

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va pour les questions?

2220

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Je voulais tout simplement revenir sur le point de vue de la villégiature. C'est un document qui n'est pas public, c'est quelque chose que je n'ai pas abordé dans le cadre des discussions, c'est important que les gens puissent exprimer leur point de vue, mais simplement pour rappeler à la commission qu'il y a un document qui va être soumis au Conseil des ministres pour approbation prochainement, qui est le Plan régional de développement du territoire public. Et ce document-là, c'est un outil de mise en valeur du territoire et il vise à déterminer, donc avec les partenaires régionaux, comment se fait l'octroi des droits fonciers sur le territoire.

2225

2230

Et ça, ce travail-là a été fait au cours des dernières années et il a fait l'objet d'un consensus. Et les travaux de ces dernières années-là sont consignés dans un document qui s'appelle le *Plan régional de développement du territoire public* et qui sera soumis pour approbation.

2235

Donc, les discussions au niveau de la villégiature ont eu lieu donc avec des intervenants et le ministère va faire connaître ses priorités de secteurs de développement. Malheureusement, je ne peux pas faire part à la commission des conclusions de ces travaux-là, mais je voulais simplement aviser la commission qu'il y a une planification qui se fait par le ministère au niveau des secteurs à développer dans une région.

2240

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous estimez que ce document-là va être disponible au public quand?

2245

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Je n'en ai malheureusement aucune idée. On souhaite le plus tôt possible. Malheureusement, les priorités du gouvernement, on n'a pas nécessairement beaucoup d'influence, alors c'est reporté de mois en mois.

2250

**LA PRÉSIDENTE :**

Si vous avez des nouvelles, vous nous le signalez immédiatement?

2255

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Ça me fera grandement plaisir.

2260

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Est-ce que ce document peut toucher la villégiature dans des réserves de biodiversité?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2265

Je n'ai pas le contenu détaillé personnellement. On n'a pas voulu que j'en prenne connaissance et j'ai refusé également d'en prendre connaissance pour éviter du coulage. Mais ça couvre l'ensemble de la région, donc incluant les territoires des réserves de biodiversité. Je ne sais pas la réflexion, à quel niveau ça avait été fait, je n'ai pas plus de détails.

2270

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste en terminant, peut-être une question. Justement, comme il a été mentionné au cours de la soirée, c'est intéressant des zones protégées pour l'écotourisme, tout ça, mais il faut encore en faire la promotion, et la promotion, ça ne se fait pas par petit bloc. Il faudra avoir une vision d'ensemble pour que ça se vende justement, tant à l'échelle du Québec mais au plan

2275



international. Parce qu'il y a de plus en plus de gens qui souhaitent de voir des grands espaces naturels, tout ça.

2280            Quel est votre plan de match au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs? Avez-vous une association prévue avec le Tourisme ou Développement économique pour faire une telle promotion?

**Mme MARILOU TREMBLAY :**

2285            En fait, ce qu'on vise dans ces cas-là particuliers... premièrement, je pense qu'il faut peut-être comprendre qu'on ne pourra peut-être pas faire de la mise en valeur dans l'ensemble des aires protégées au Québec. C'est certain qu'en disant 8 % du territoire, il va peut-être falloir les choisir. C'est peut-être un premier point à comprendre.

2290            Deuxièmement, on vise à faire des partenariats avec, justement vous avez mentionné entre autres Tourisme Québec ou autre, mais ça peut être aussi des partenariats au niveau privé. Ça peut être des organismes qui sont déjà en place, des organismes qui vont se créer. On est ouvert, on a une certaine ouverture par rapport à ça. Puis ça, je pense que ça va être justement, on pense, le ministère, que le Conseil de conservation et de mise en valeur va être bien placé pour réaliser ce genre de chose-là. Évidemment, le ministère va être là aussi pour travailler dans ces projets-là.

2300            D'ailleurs, je ne sais pas si on peut remettre peut-être la diapo, Olivier, avec notre fameux conseil de conservation, voir un peu toutes les implications, mais on prévoit un lien avec des pourvoyeurs de services, par exemple.

**M. SYLVAIN MERCIER :**

2305            On sait ce qui s'est passé avec les parcs nationaux au Québec qui ont été légués à la SÉPAQ pour la gestion. C'est un modèle comme celui-là qui pourrait être utilisé?

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2310            Non, pas du tout. Les réserves de biodiversité – et c'est notre volonté depuis le début, on la maintient – c'est une gestion locale qu'on veut développer dans ces aires-là. Il faut bien voir aussi que le statut de conservation, je devrais dire, de biodiversité vise d'abord à protéger des éléments représentatifs du territoire et c'est vraiment notre responsabilité de base là. La mise en valeur, le développement d'activités touristiques, ce n'est pas nécessairement la responsabilité du ministère, mais bien des éléments qu'on veut que ça se fasse localement quand il y a des potentiels, mais aussi avec les forces vives du milieu.

2315

Et là, il y a à être imaginatif sur le financement de ces activités-là. Madame la présidente le mentionnait, il y a des volontés internationales. Il y a aussi des organismes

2320 internationaux qui financent des projets. On en voit au Québec dans différents contextes. Alors, c'est vraiment plutôt une gestion locale, régionale qu'un organisme d'État comme la Société d'établissement de plein air du Québec. Ce n'est pas du tout dans la vision des réserves de biodiversité d'établir ça.

2325 **M. SYLVAIN MERCIER :**

Donc, le ministère veut vivre avec le fait que ça va être des endroits qui vont être administrés à perte? Parce que ça va être que des dépenses, pas de revenus. C'est un peu ça l'idée de transférer les parcs à la SÉPAQ, à la base. Donc, en principe, le ministère va dealer avec ça? Vous allez avoir des coûts que va entraîner la gestion. La gestion de ces endroits-là va entraîner des coûts, mais il n'y aura pas nécessairement de revenus qui vont venir avec ça.

2330 Je vois dans un avenir, parce que les parcs, on les a créés, puis dans les années 90, on les a légués à une société privée de gestionnaires. Est-ce que ça, c'est prévu dans le cas où, éventuellement dans dix, quinze ans, quand on se sera rendu compte que ça coûte pas mal cher à l'État, on les léguera à une société quelconque?

2335 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

2340 Je crois que, en fait, le ministère, s'il est prévu qu'on associe des prestataires de services à cette démarche-là, c'est certain que les gens qui vont s'embarquer dans cette démarche-là, il va falloir qu'ils aient un certain retour sur leur investissement, comme on dit. Dans ce sens-là, le ministère croit qu'il y a moyen de diversifier l'économie justement en créant des aires protégées. Ce n'est pas nécessairement des industries qui vont oeuvrer à perte là.

2345 L'écotourisme se développe justement mondialement, puis on croit là que c'est justement un moyen de diversifier l'économie régionale, par exemple ici sur la Côte-Nord.

2350 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Madame Tremblay, dans les documents que nous avons eus, et dans les mémoires aussi c'est ressorti, vous faites état des impacts économiques. Est-ce que vous avez fait un estimé des retombées économiques envisagées des aires protégées. Vous les considérez comme des unités, bien sûr, de protection, mais aussi des unités économiques. Est-ce que vous avez fait ce genre d'exercice?

2355 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

2360 Il me semble qu'il y a quelque chose qui a été fait à ce niveau-là, mais je vais laisser mon collègue François Brassard répondre.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2365 Il faut bien voir que ça se situe dans un ensemble d'évolution de la société, des sociétés  
dans le monde où on fait le choix de protéger une partie du territoire exploité. Et ce choix-là peut  
paraître et peut se traduire par une baisse d'activité économique ponctuelle à certains endroits.  
Par contre, dans la nouvelle donne de développement durable, on l'a déjà dit lors de cette  
commission-là, ça devient un critère de commerce international d'avoir sur les territoires exploités  
des aires protégées.

2370 Alors, dans ce sens-là, c'est difficile de faire le calcul et d'arriver à un décompte. Il y a  
des études – pour répondre à votre question – il y a des études. Il y a une étude qui a été faite  
dans le cadre de la commission Coulombe, qui a été déposée, je crois, dans le cadre de cette  
commission-là, qui fait l'état des avantages et des inconvénients économiques des aires  
2375 protégées, mais aussi d'autres statuts de protection.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2380 Même si les réserves de la biodiversité sont plus récentes, on a des expériences sur les  
parcs, on a des expériences des refuges fauniques, on a des expériences sur des réserves  
fauniques. On a quand même beaucoup d'expériences qui nous permettent d'établir un peu la  
valeur que peut rapporter une aire protégée, emplois directs, emplois indirects, pour réussir à  
comprendre les aspects positifs en comparaison des aspects négatifs.

2385 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, qui sait? Peut-être qu'un jour, une compagnie minière fera la promotion  
d'écotourisme en disant: «Venez visiter notre mine et nos caribous.»

2390 Alors, merci beaucoup pour tout ce travail qui a été fait en préparation à l'audience et  
aussi pour les échanges très fructueux que nous avons eus. Je pense que tout le monde a  
travaillé avec beaucoup d'enthousiasme, puis on va continuer. On va recevoir aussi des  
compléments d'information au cours des quelques semaines qui suivent.

2395 **M. SYLVAIN MERCIER :**

Je tiens à vous remercier de vous être déplacés, c'est très, très apprécié.

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça nous a fait plaisir.

\*\*\*\*\*

2405 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment  
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2410 ET J'AI SIGNÉ:

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**